

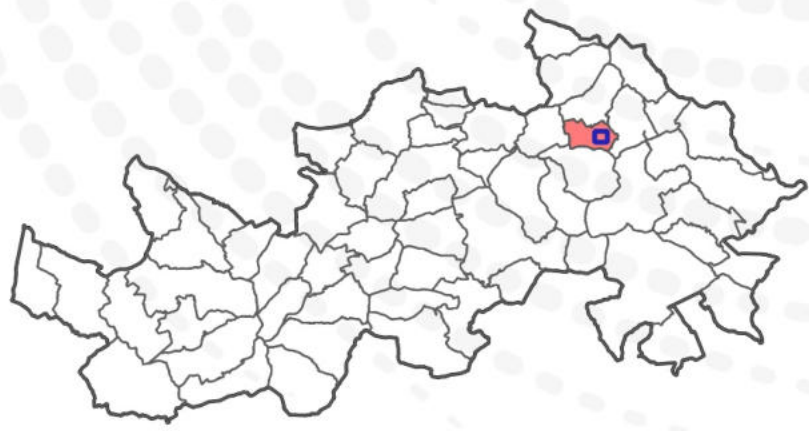


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Aingoulaincourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:858

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

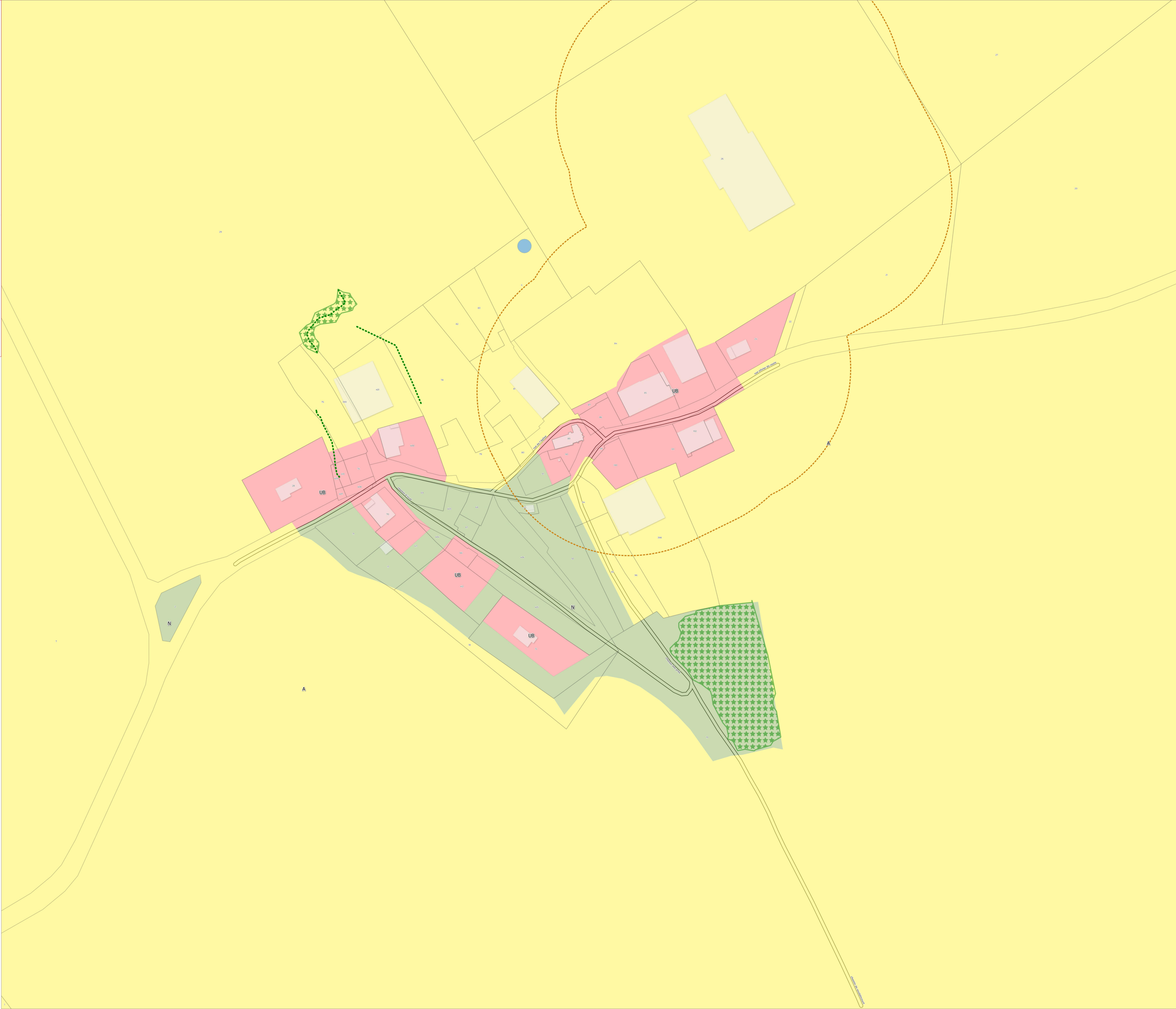
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Ambonville - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 079
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques
Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

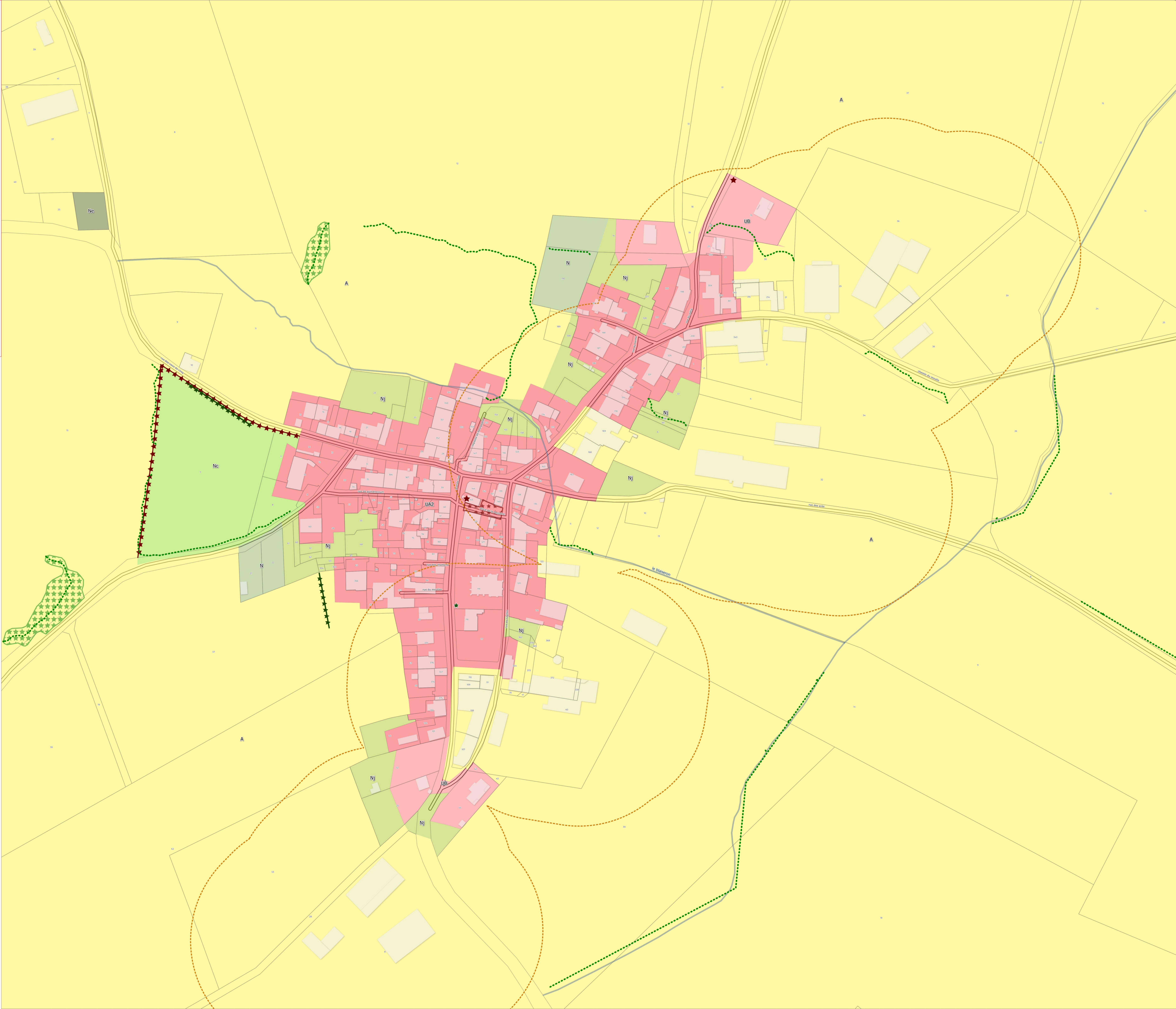
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Arnancourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

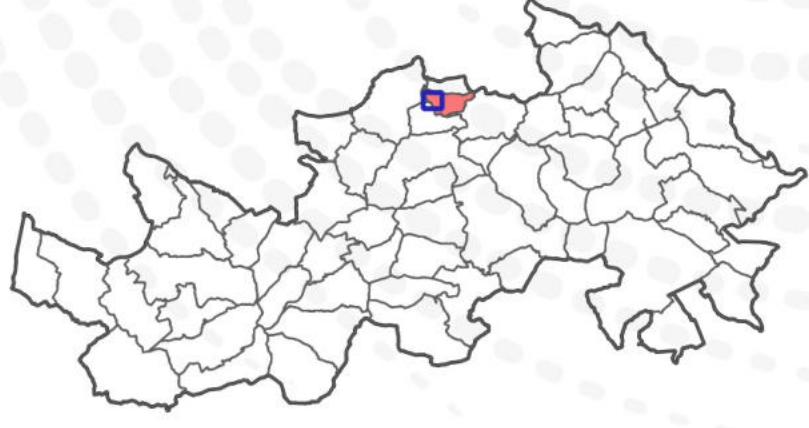


Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Autigny-le-Grand - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 278

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

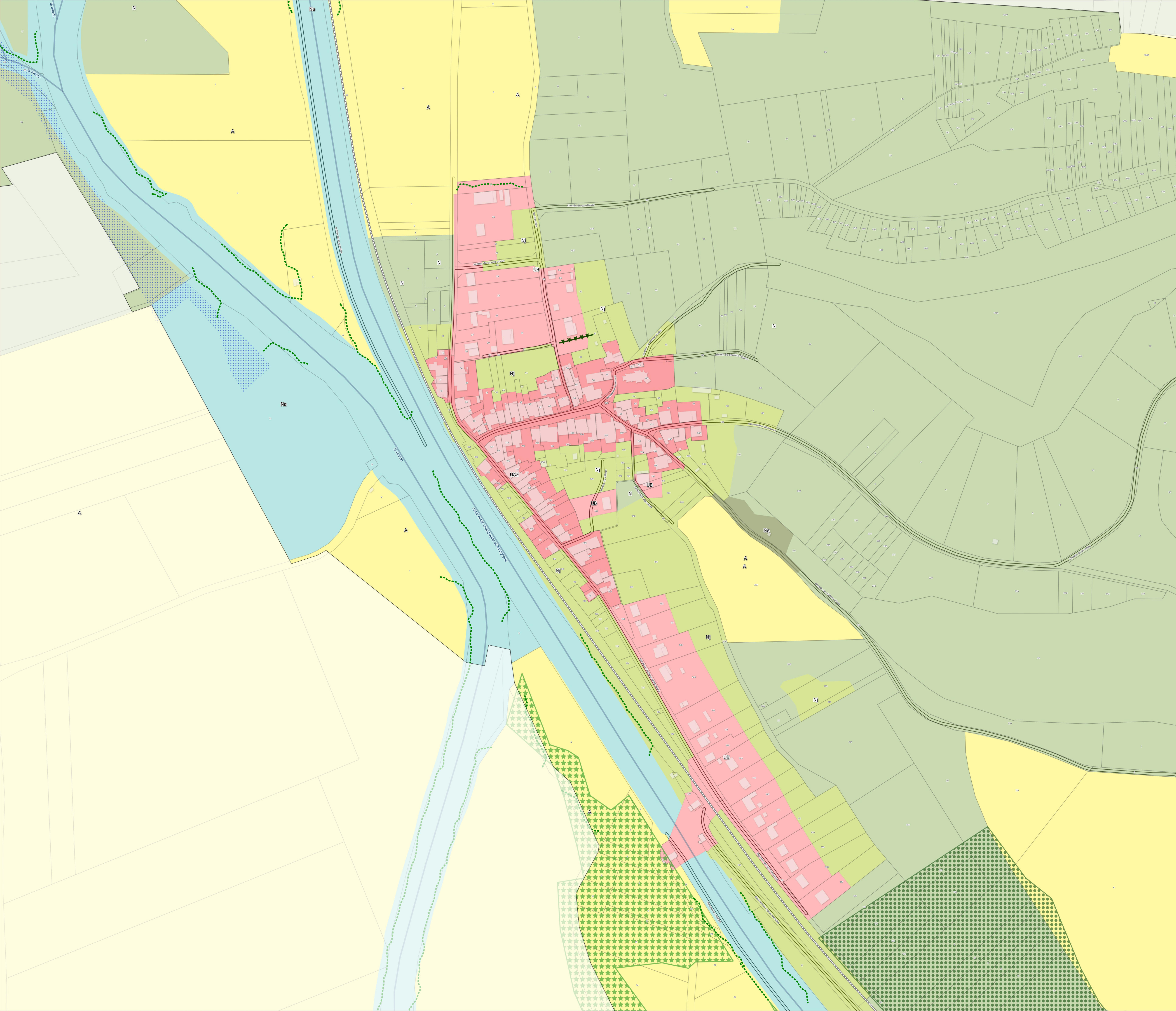
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Autigny-le-Petit - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:944

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

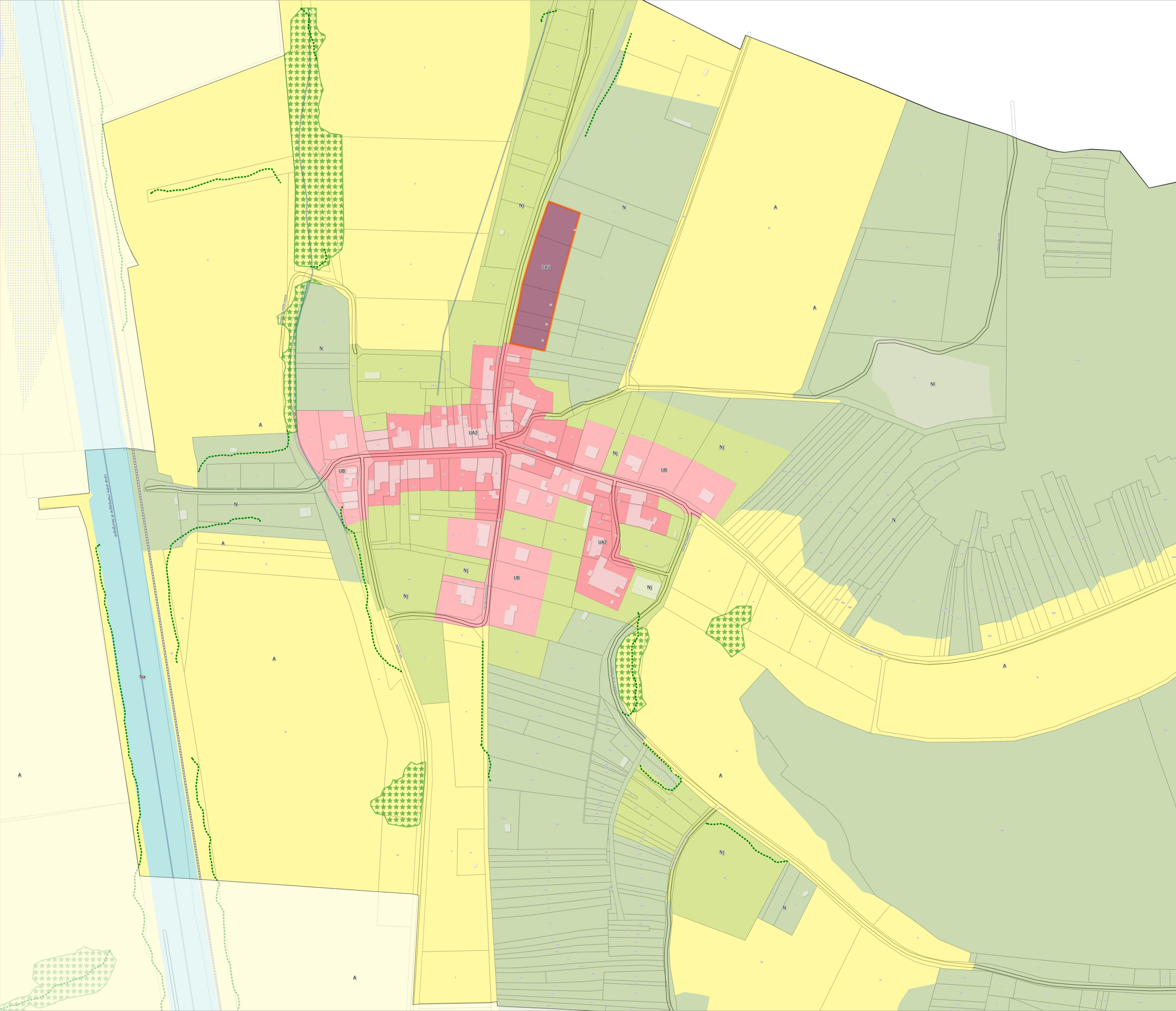
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Baudrecourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 404
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques

 - ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé
- Informations surfaciques

 - Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Eléments de contexte

 - Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau
- Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire Collectivité	Type	Surface (m²)
1	Réalisation de travaux de voirie pour accéder à l'église (8m de large à partir de l'entrée)	Commune	Baudrecourt 01 Voies publiques 973,39	

- Zonage

 - 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUyc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - Nj
 - Ni
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Beurville - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 331

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Blécourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 421
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Blumeray 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 151

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
2	Chemin à aménager	Commune	Blumeray	01 Voies publiques	1965,75

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Blumeray 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:924

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

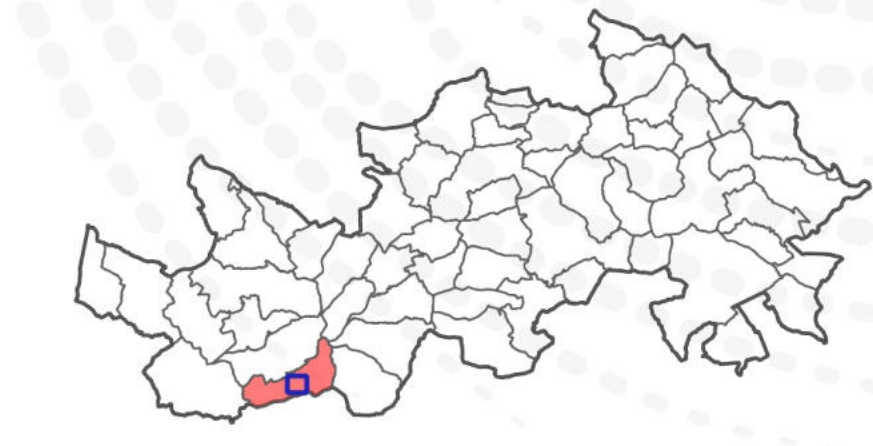


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Bouzancourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 318
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

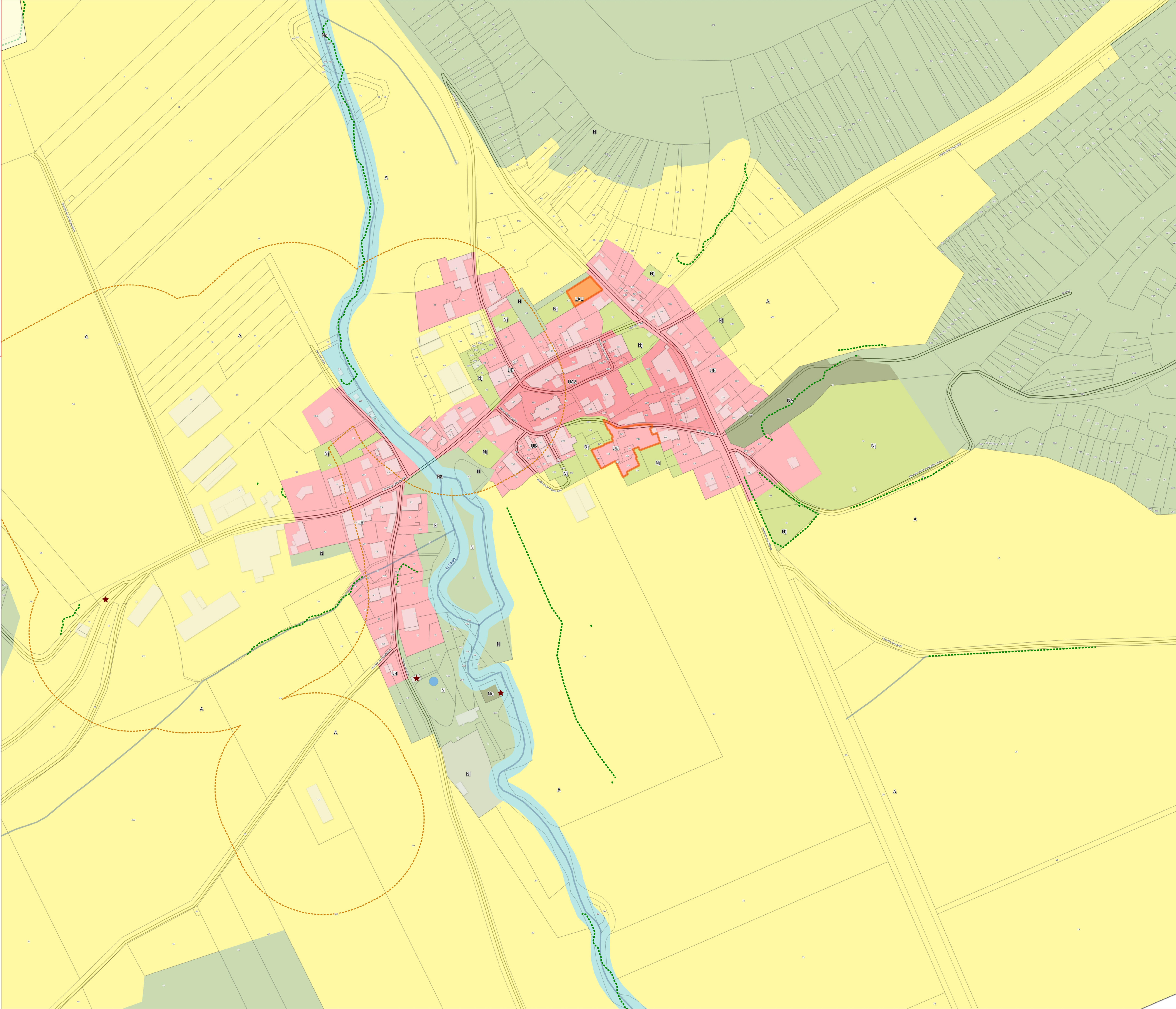
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Busson - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

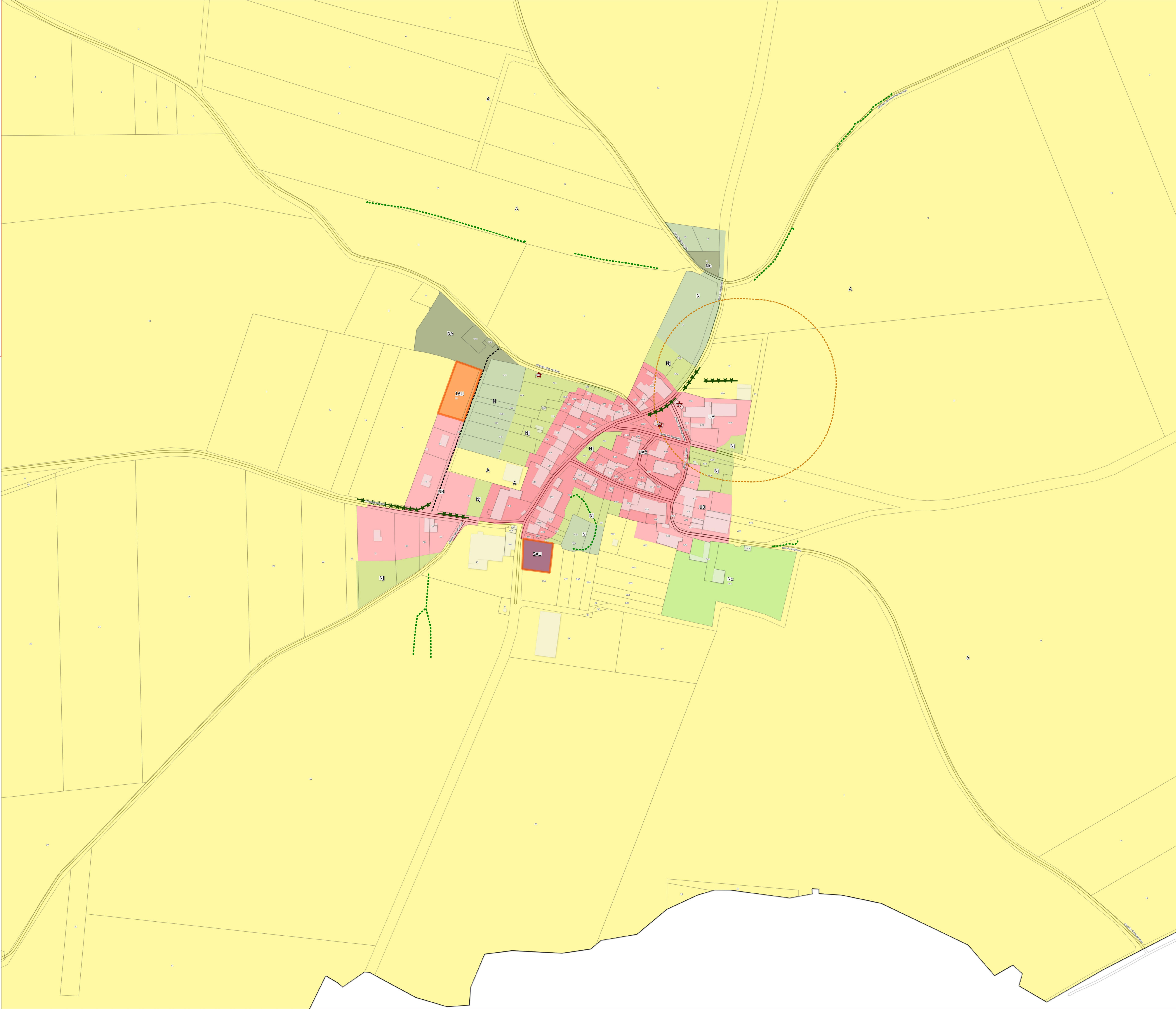


1:1 442
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - ★ Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé
- Informations surfaciques
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Eléments de contexte
- Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau
- Emplacements réservés
- N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

- Zonage
- 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUyc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - Nj
 - Ni
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Chambronnecourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:978

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Charmes-en-l'Angle - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 021

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Nb
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Charmes-la-Grande 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 004

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Charmes-la-Grande 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 283
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Nce
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

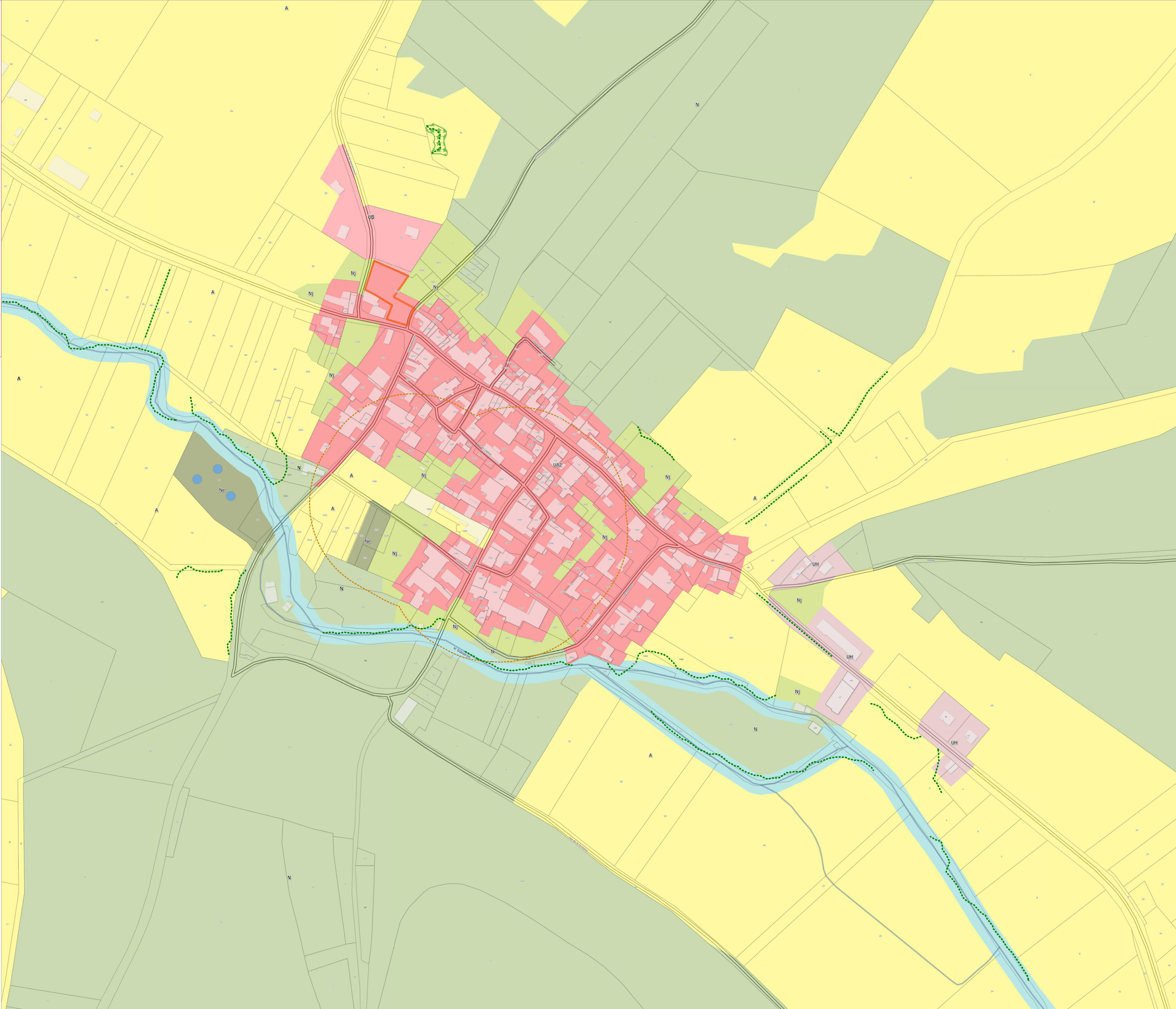
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m

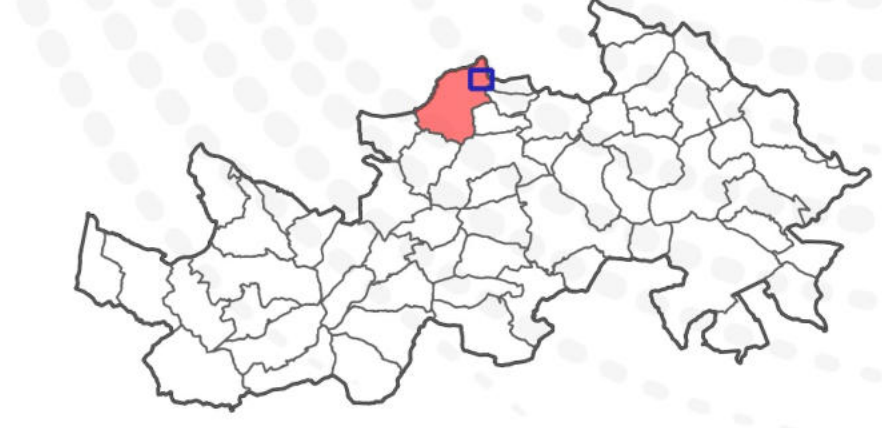


Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Chatonrupt-Sommermont 1 -
Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 464

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- NJ
- NI
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

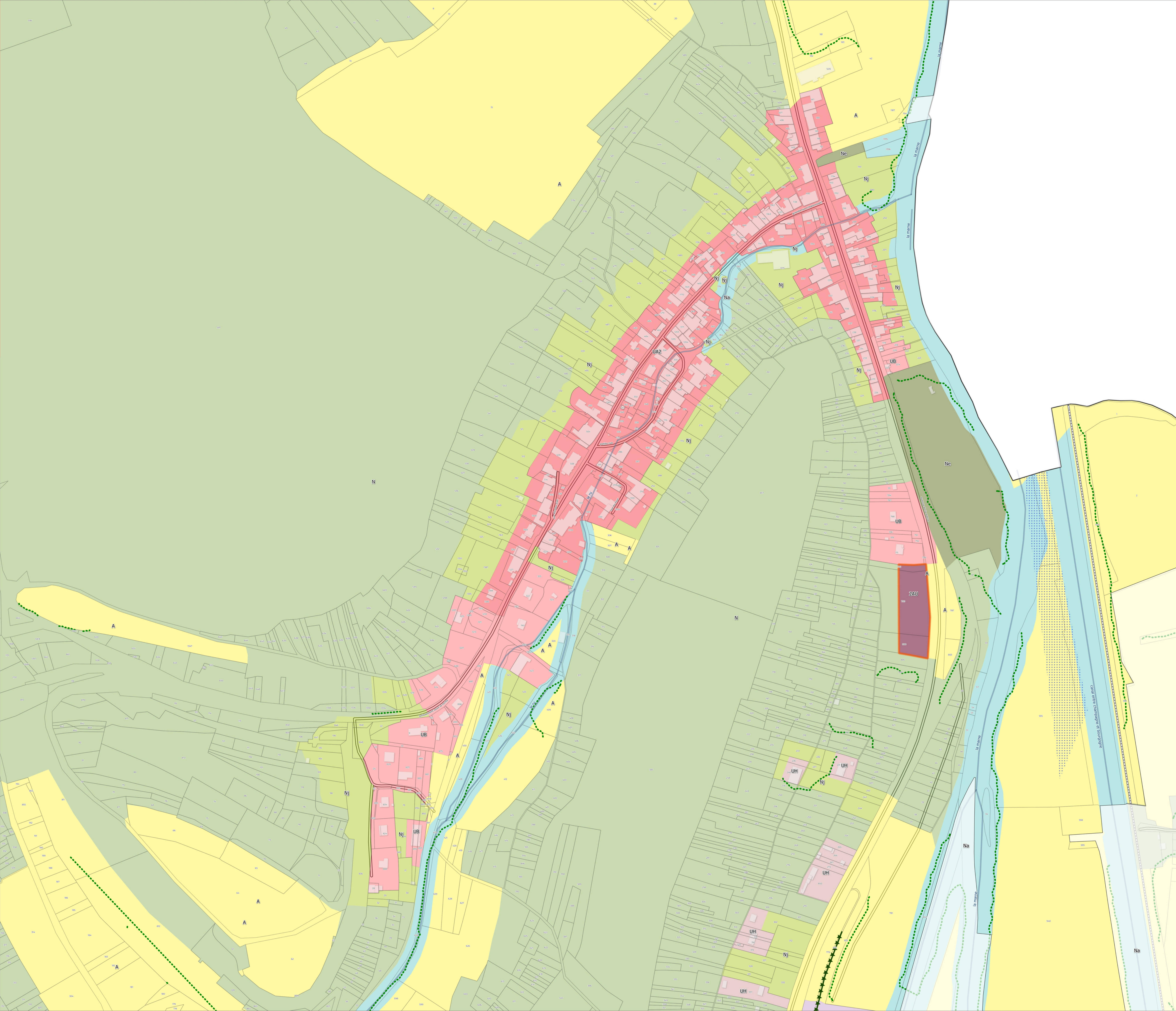
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Chatonrupt-Sommermont 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:831

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

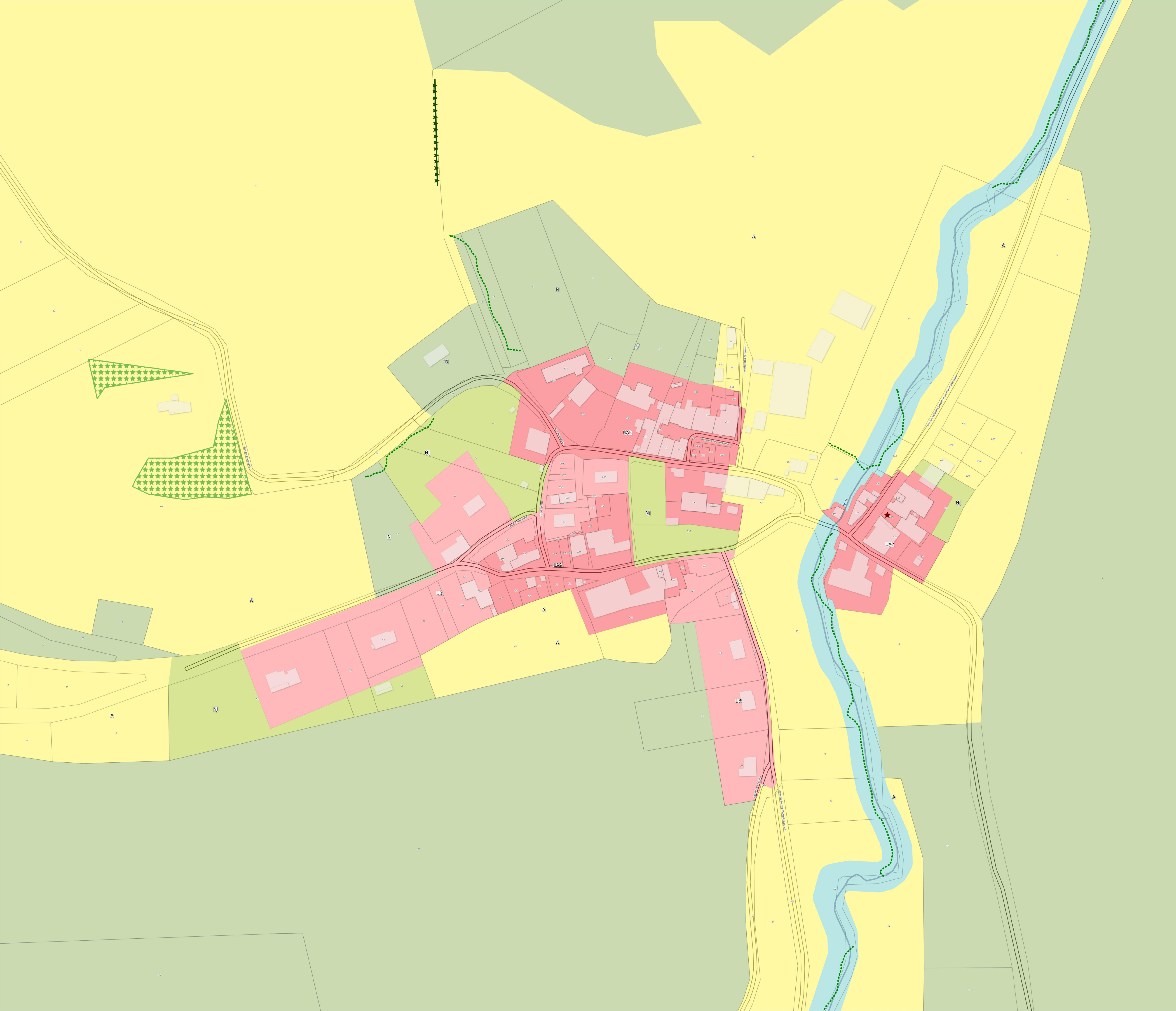
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Cirfontaines-en-Ornois - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 492

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- ... Alignement (haies) des espaces agricoles
- - - Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

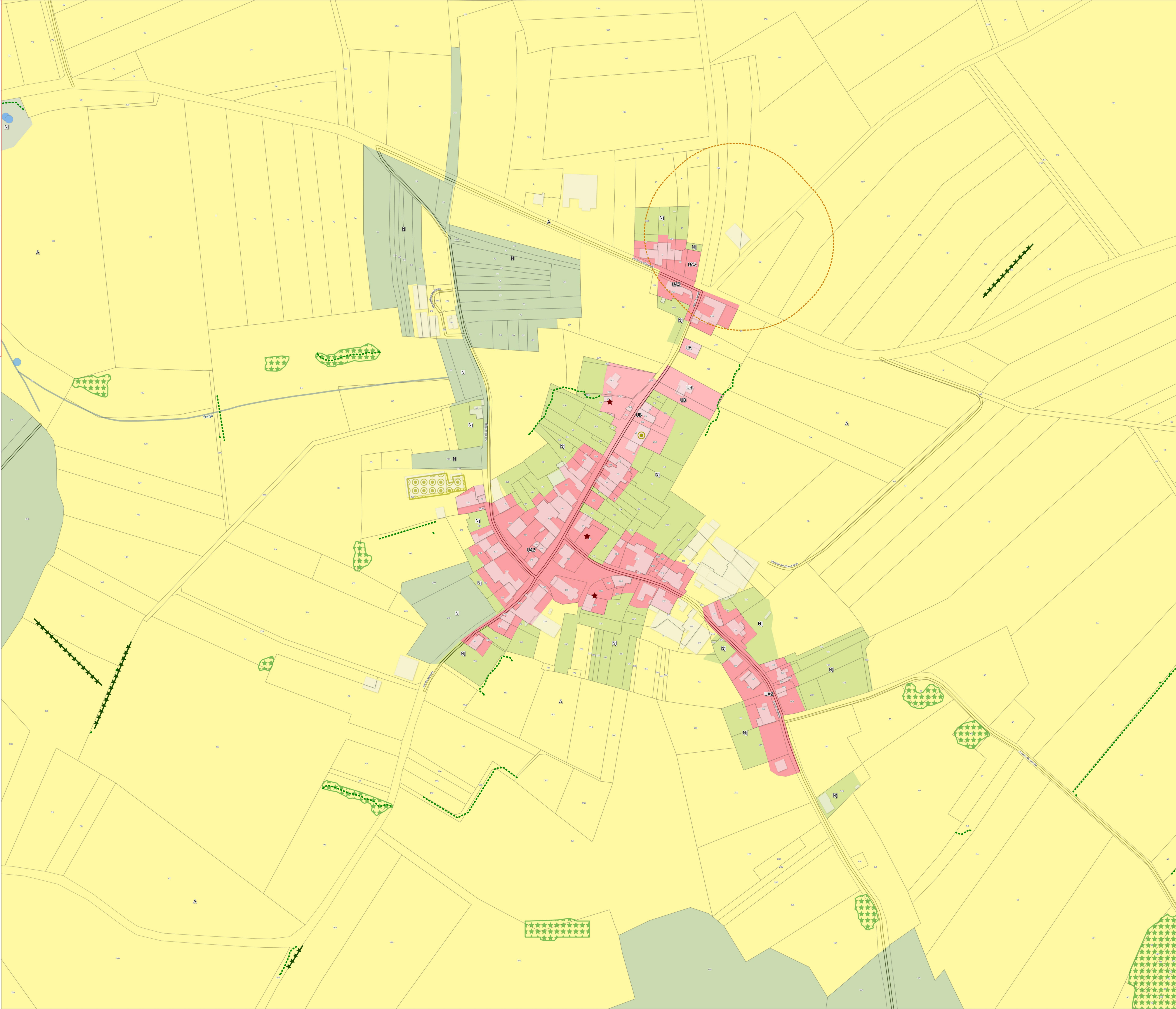
N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Courcelles-sur-Blaise - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 128
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

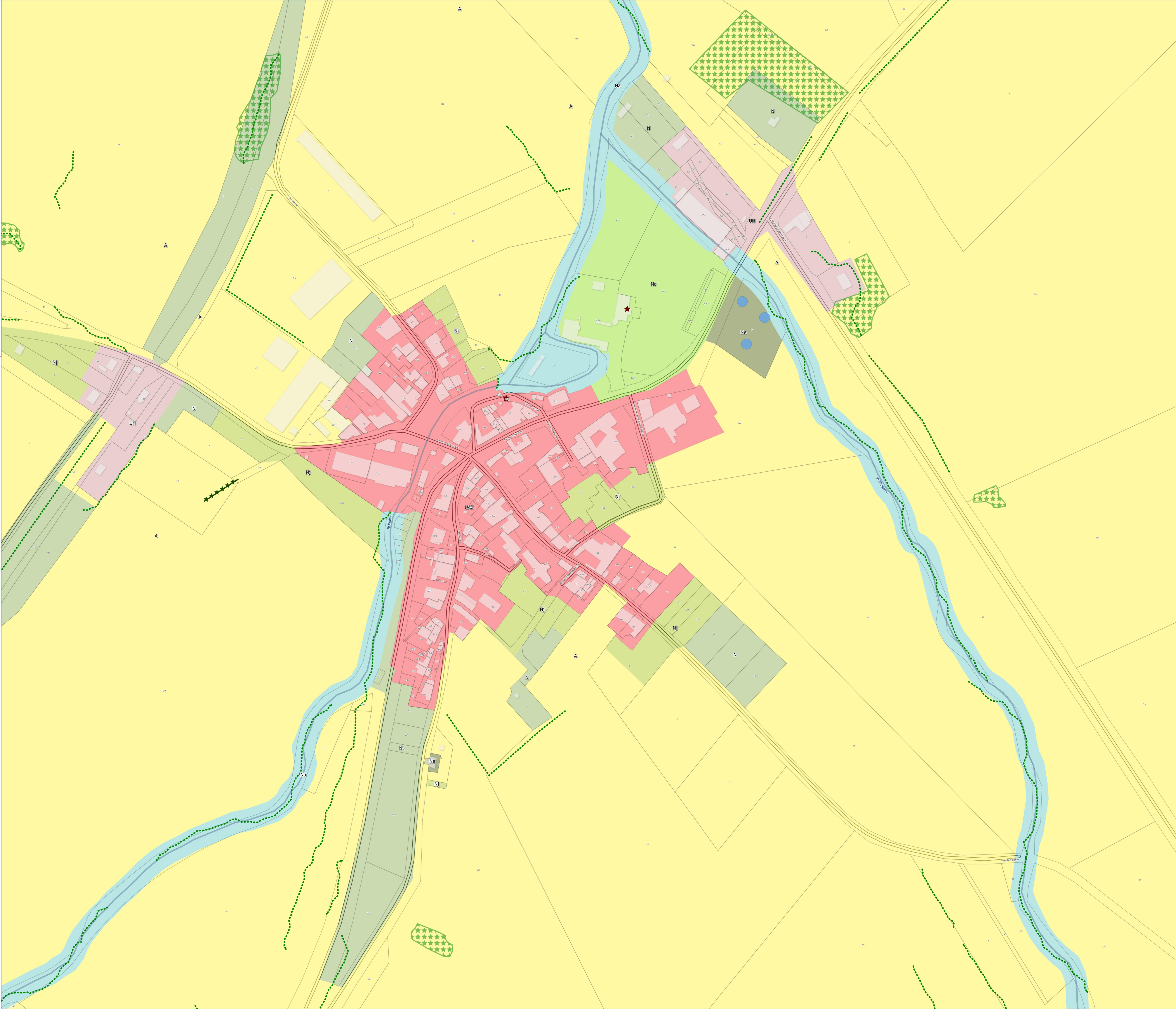
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



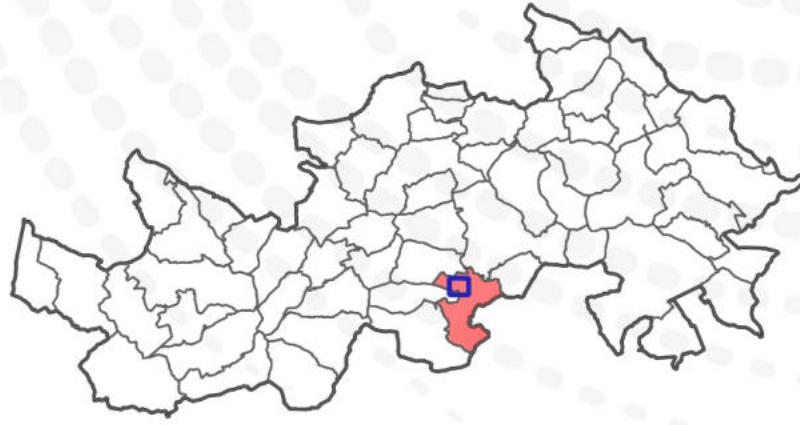


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Donjeux - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 310

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

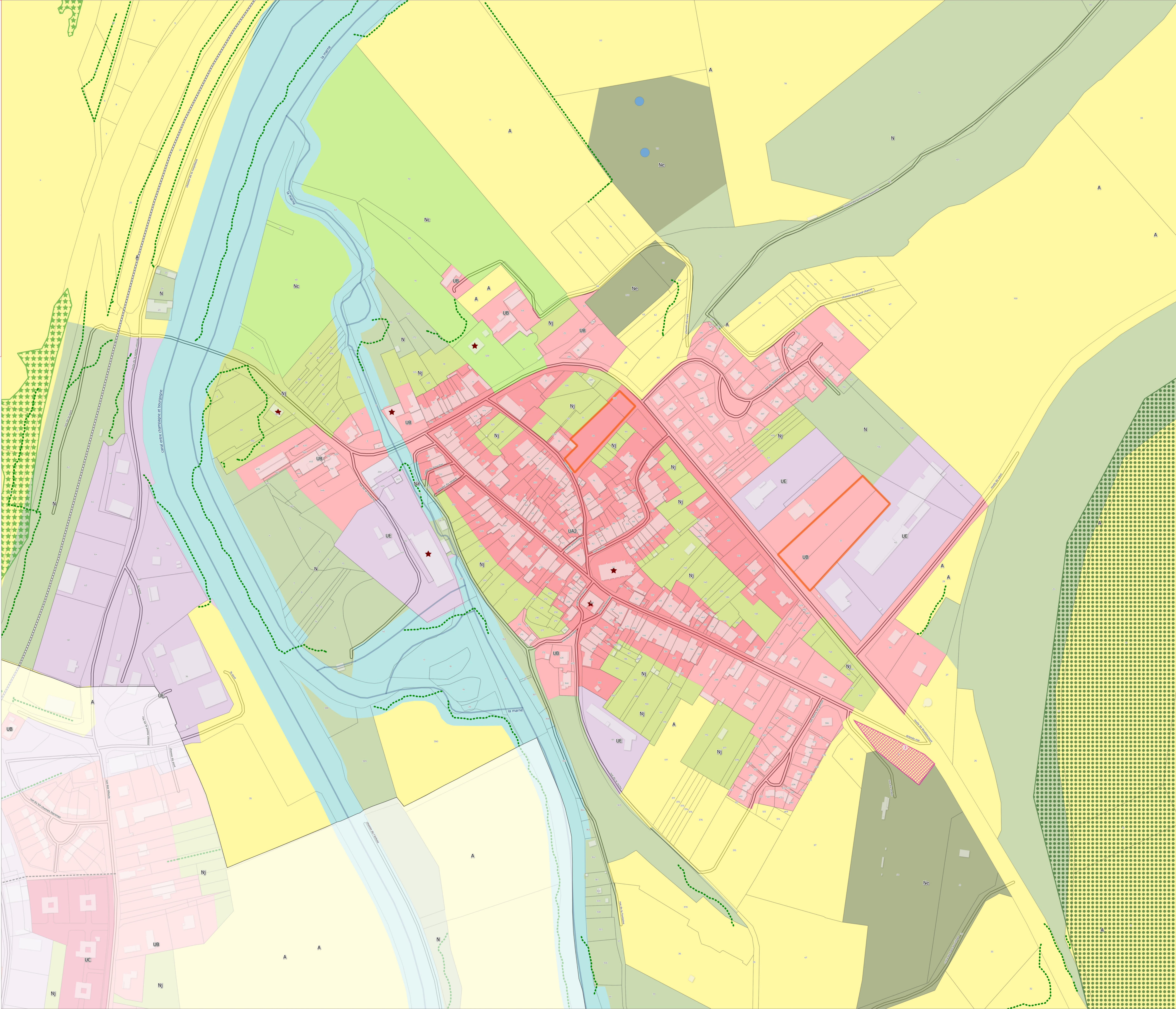
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)
3	Aménagement d'une aire de pique nique - aire de jeux	Commune	Donjeux	03 Installations d'intérêt général 1956,19

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Doulevant-le-Château 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:862

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 40 80 m

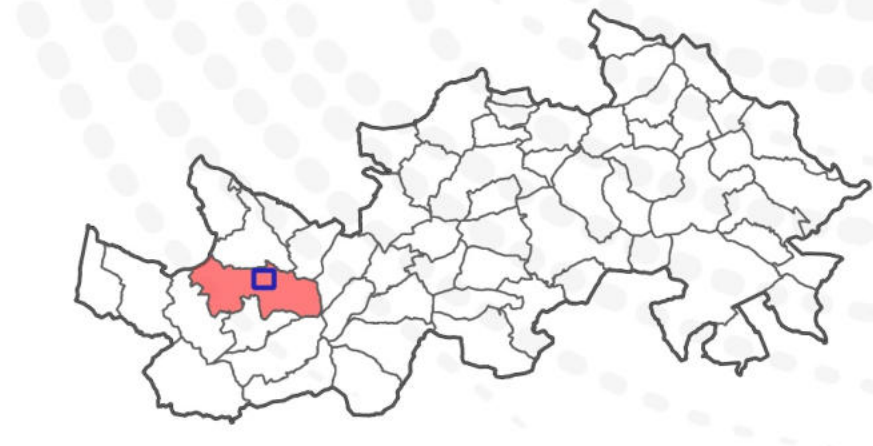


Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Doulevant-le-Château 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 370

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

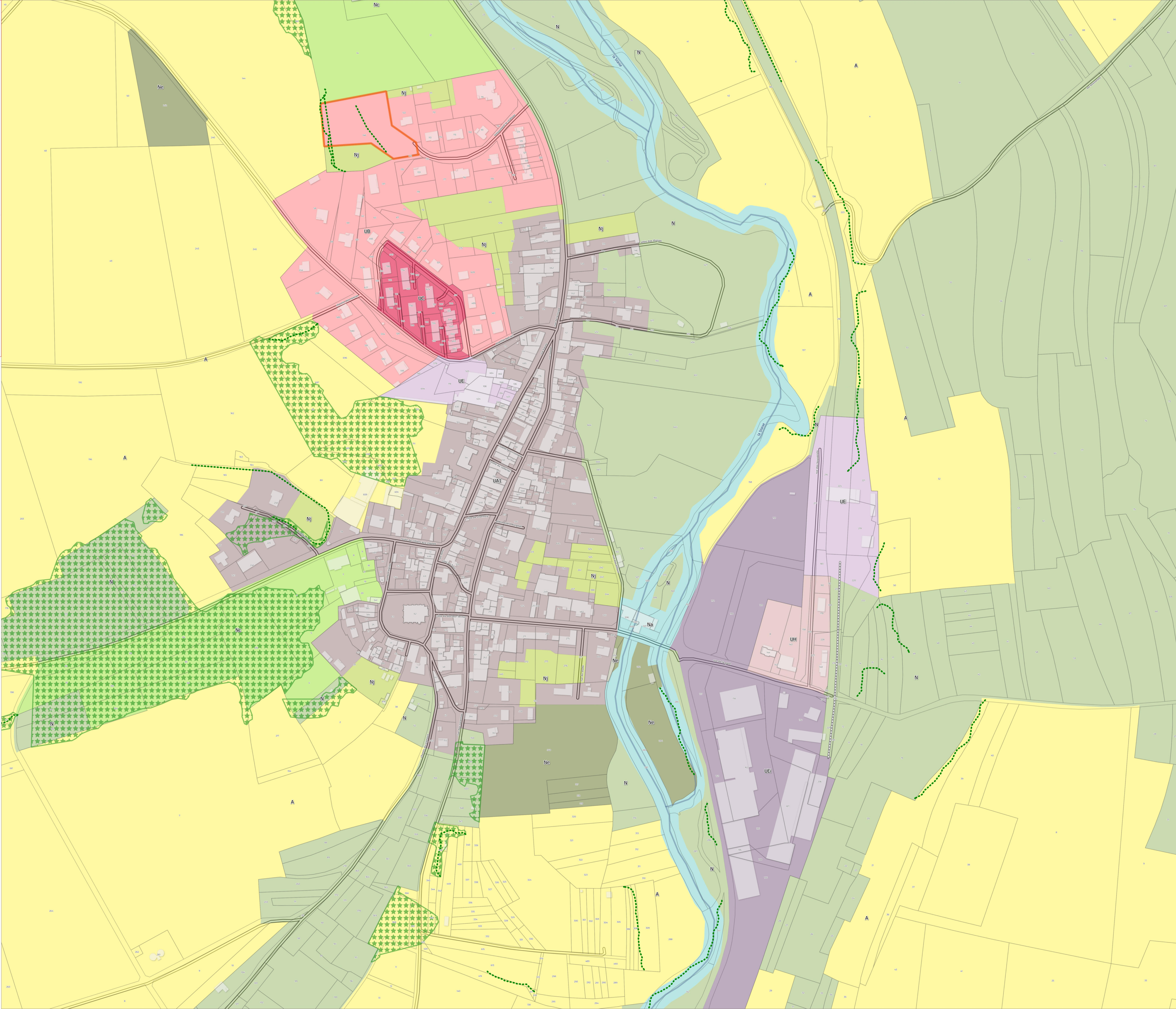
N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Echenay - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 393
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - ★ Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé
- Informations surfaciques
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Eléments de contexte
- Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau
- Emplacements réservés

- Zonage
- 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUYc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - Nj
 - Ni
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
4	Création de cheminements et de voies d'accès	Commune	Echenay	01 Voies publiques	3034,72



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Effincourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 325

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
5	Aménagement d'une place Communale	Effincourt	02	Ouvrages publics	359,18



0 40 80 m

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Epizon 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:835

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 40 80 m

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Epizon 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:701
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Epizon 3 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



CITADIA

Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

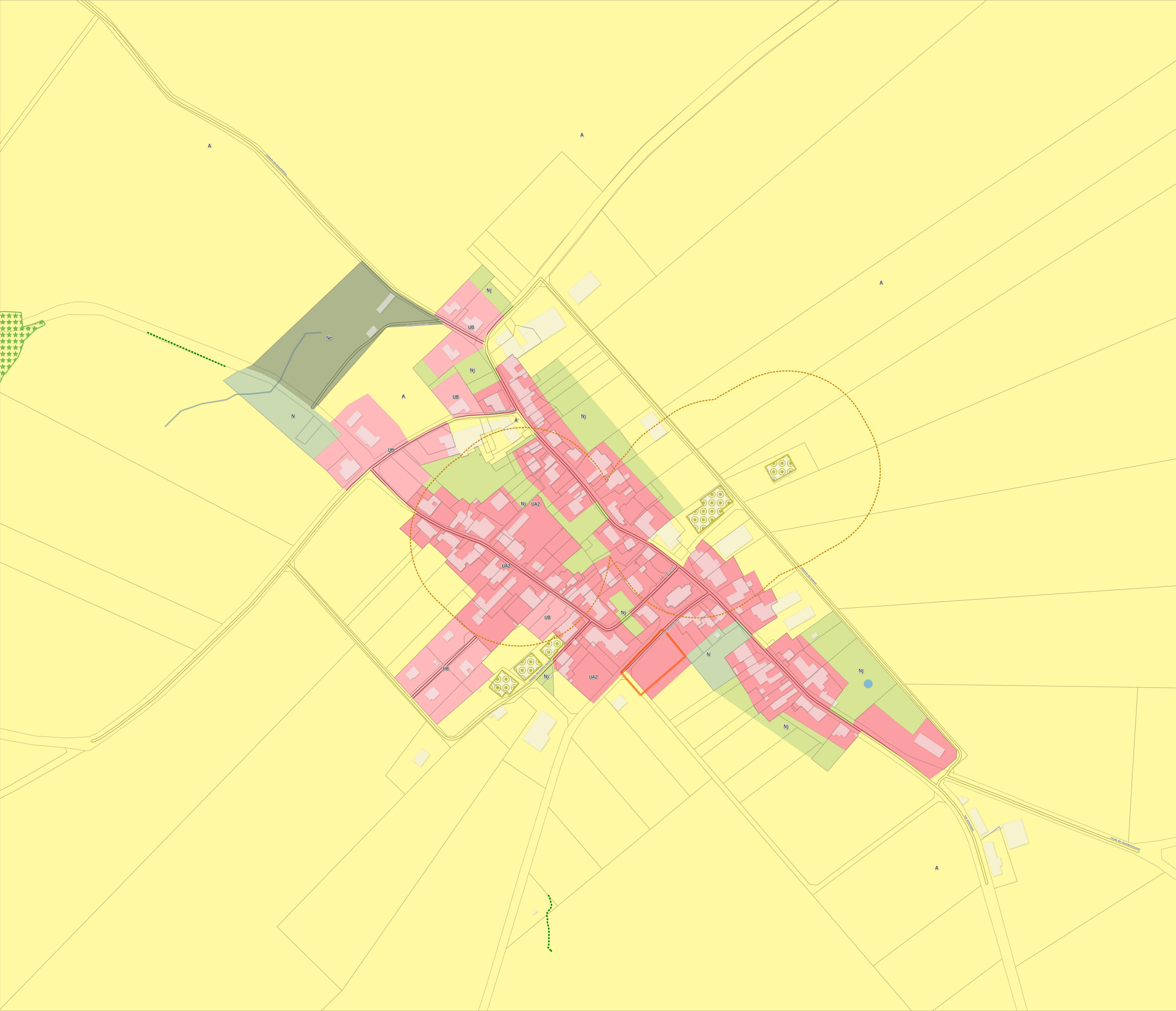
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Ferrière-et-Lafolie 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 126

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Ferrière-et-Lafolie - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:564

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- NJ
- NI
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

Sources : IGN 2025 - Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Flammerécourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 051
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
6	Parc paysager - équipement de loisirs	Commune	Flammerécourt	OU espaces verts / continuités écologiques	3864,93

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

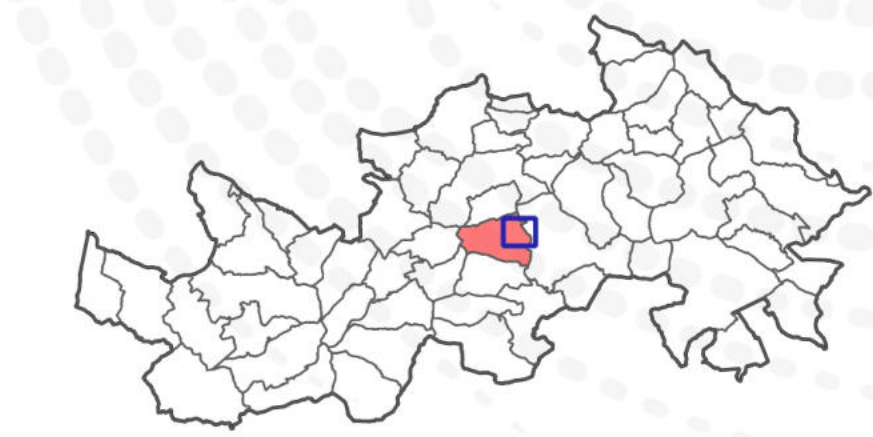


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Fronville1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 184

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

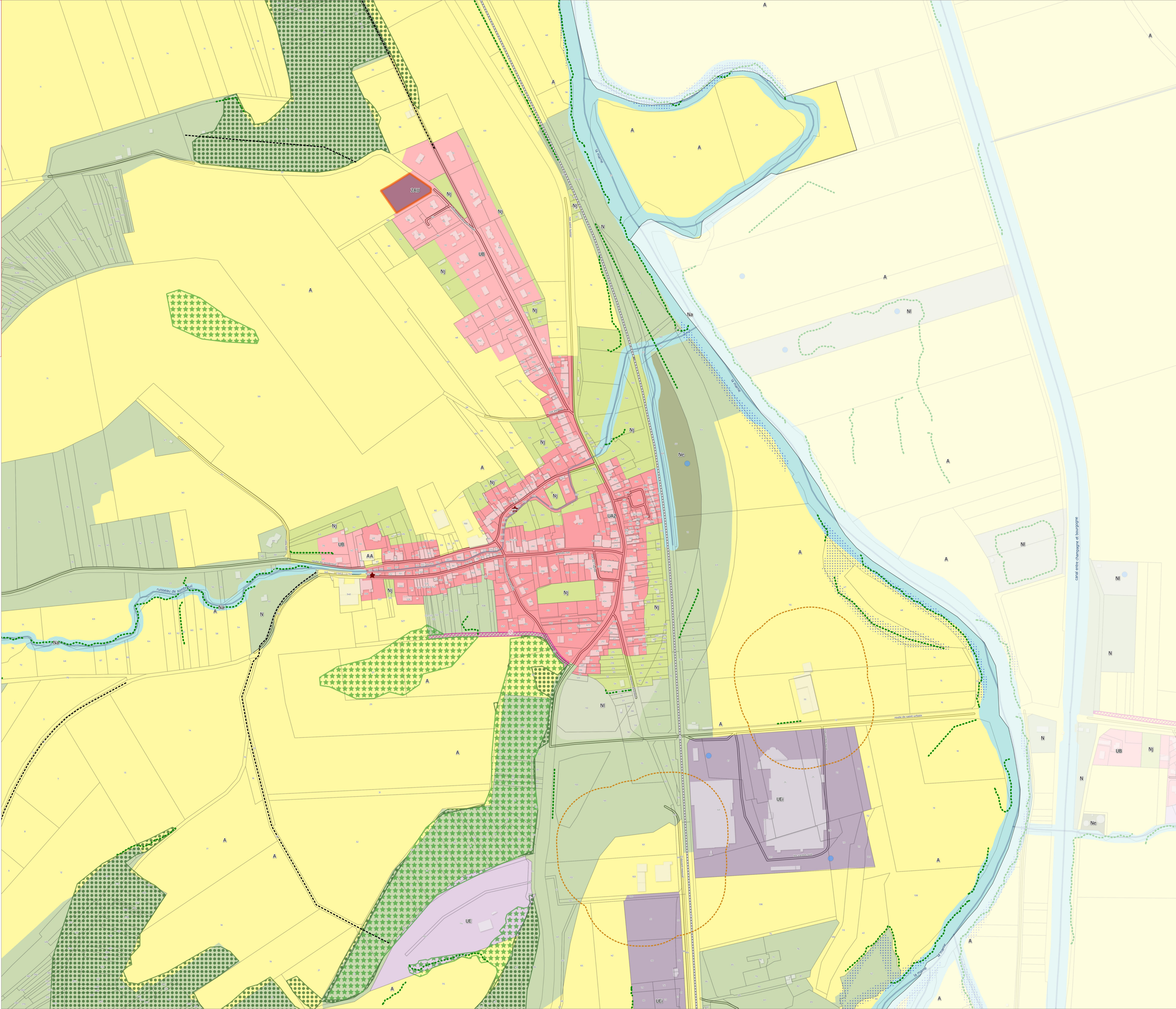
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
17	Chemin piéton à créer	Commune	Saint-Lubin-Maisoncourt	01 Voies publiques	133,71
7	Chemin à réaménager en voie Commune	Fronville		01 Voies publiques	2076,34



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Fronville2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 523

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- NJ
- NI
- NT
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

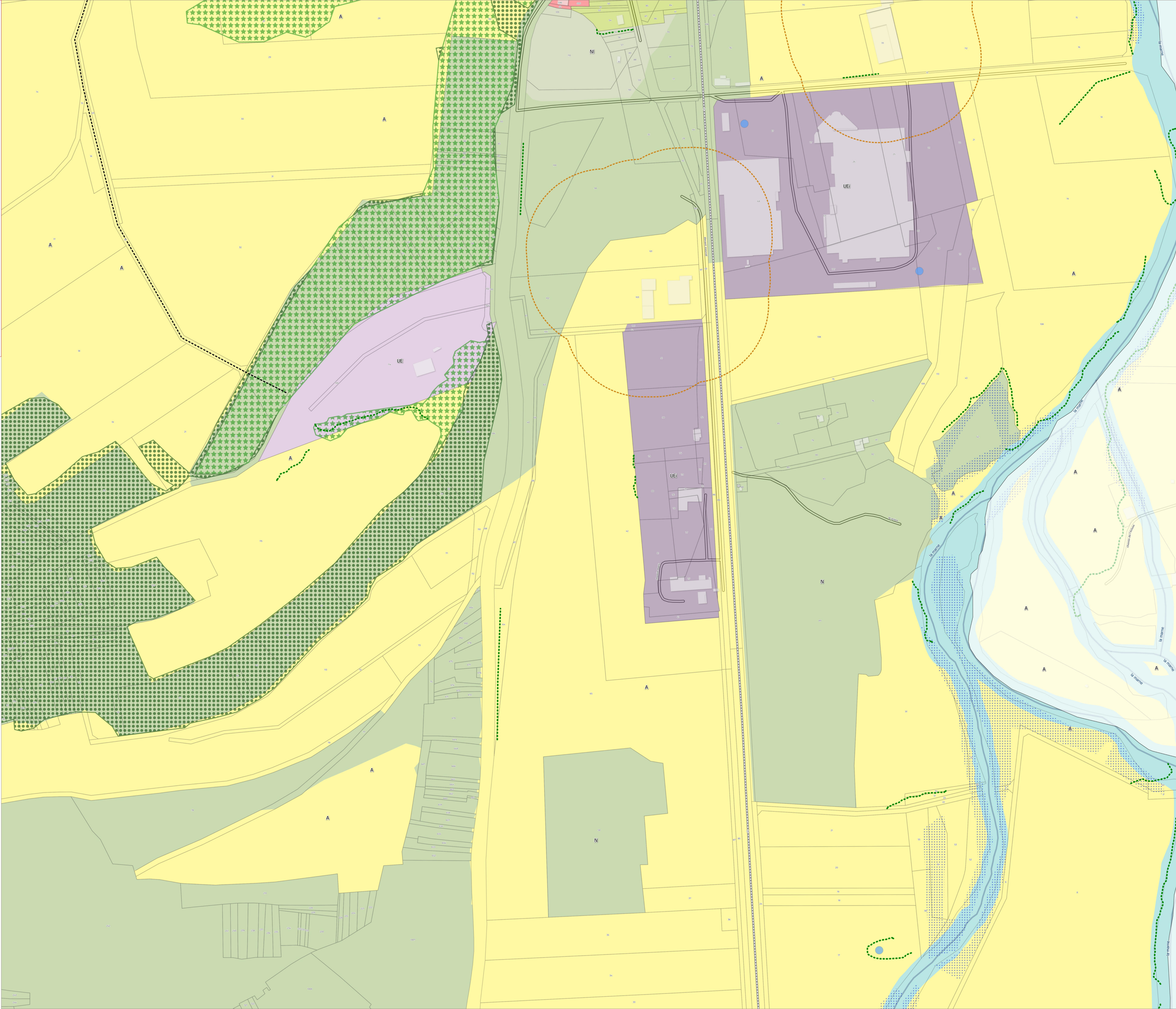
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Germy - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 437

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

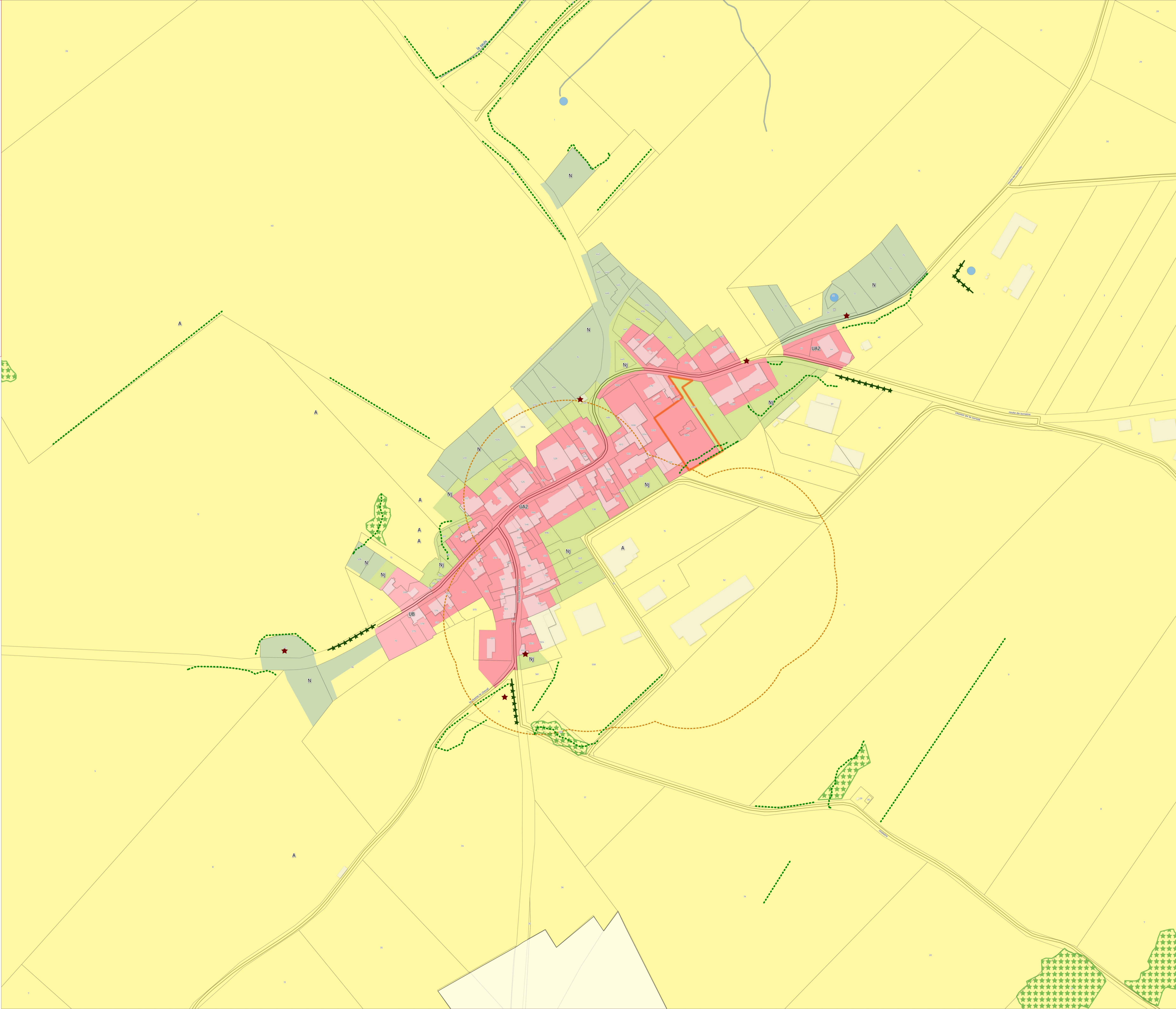
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Germisay - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 281

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

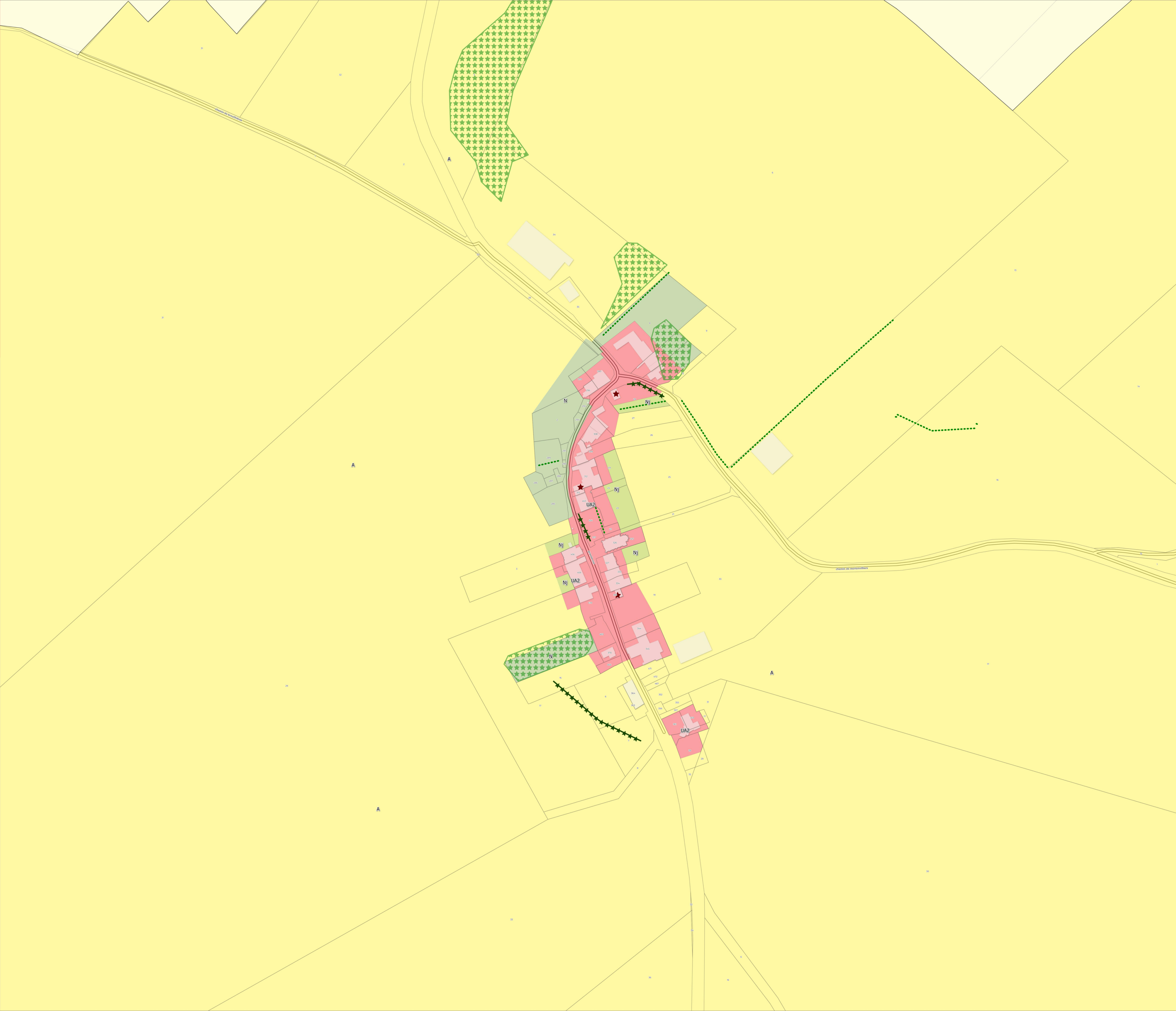
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Gillaumé - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:968
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

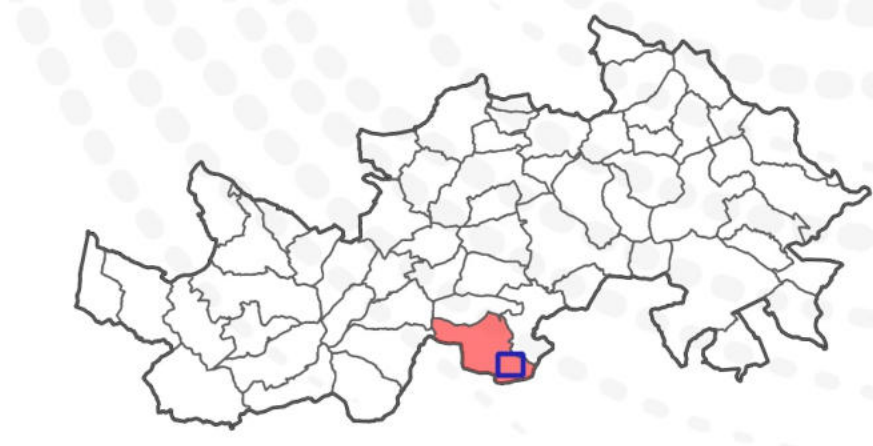


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Gudmont-Villiers 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 704

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- NJ
- NI
- NT
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

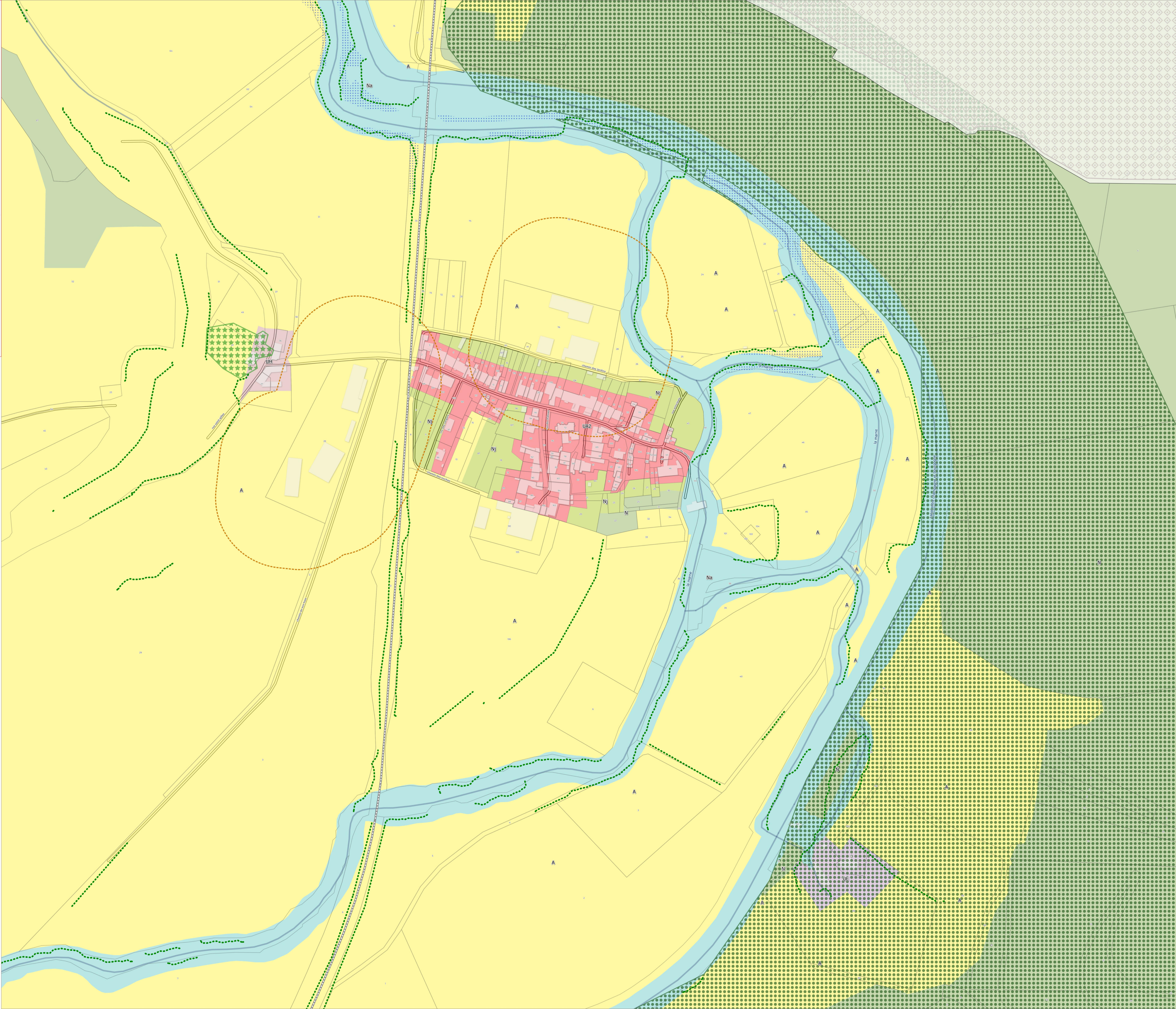
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Gudmont-Villiers 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 538
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

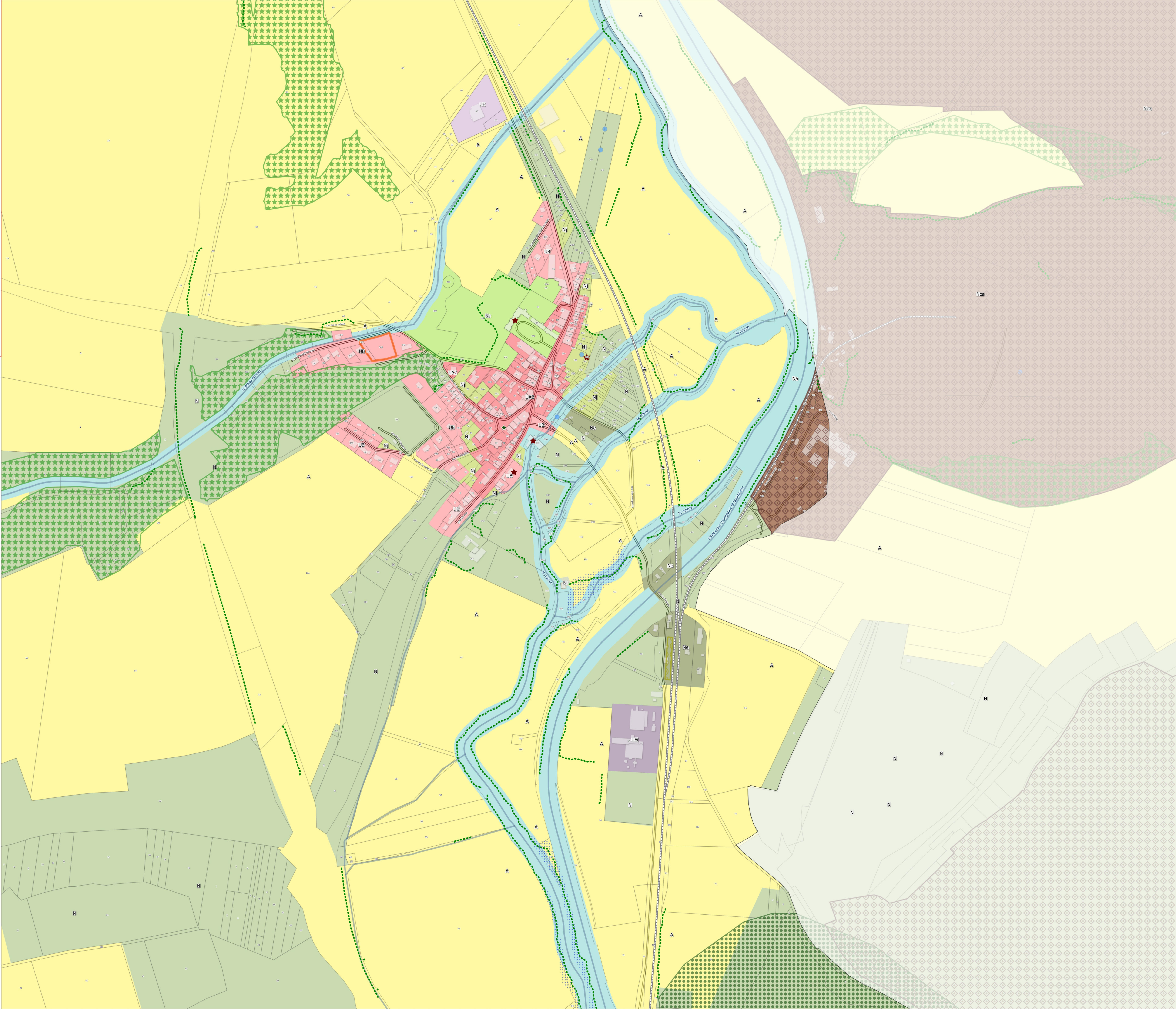
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

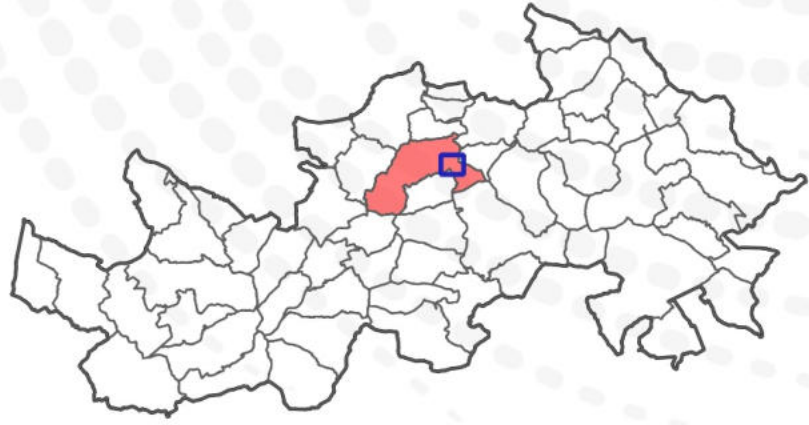


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Joinville 1 - Zoom

PLUI approuvé le 16 décembre 2025



1:1 536

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- ⋯ Alignement (haies) des espaces agricoles
- ⋯ Cheminement doux à créer ou à conserver
- ⦿ Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- ⦿ Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ⦿ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ⋯ Cheminement doux à créer ou à conserver
- ⦿ Zone humide
- ⦿ Mare
- ⦿ Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- ⦿ Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- ⦿ Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

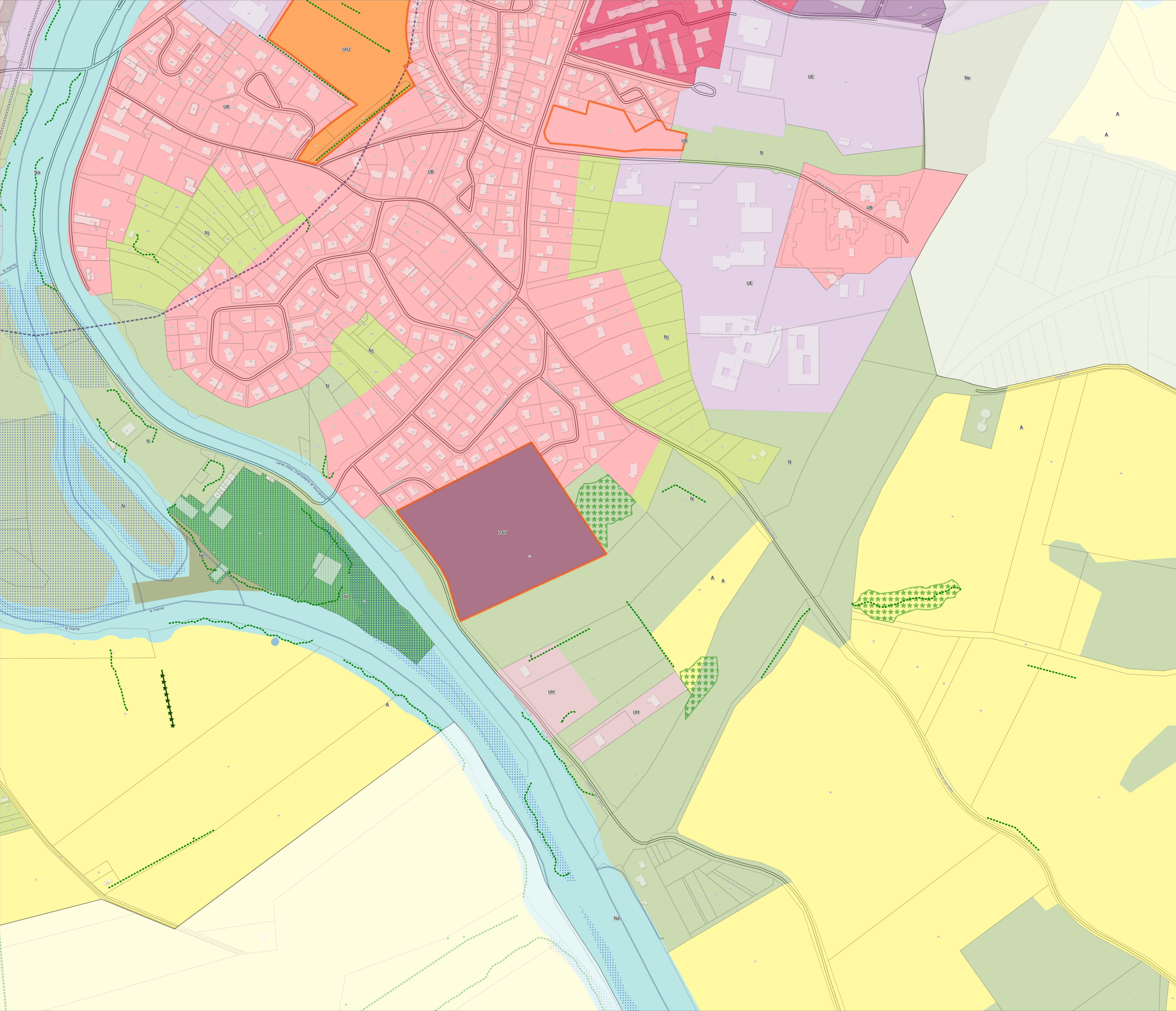
- ⦿ Limites communales
- ⦿ Parcelles
- ⦿ Bâtiments
- ⦿ Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



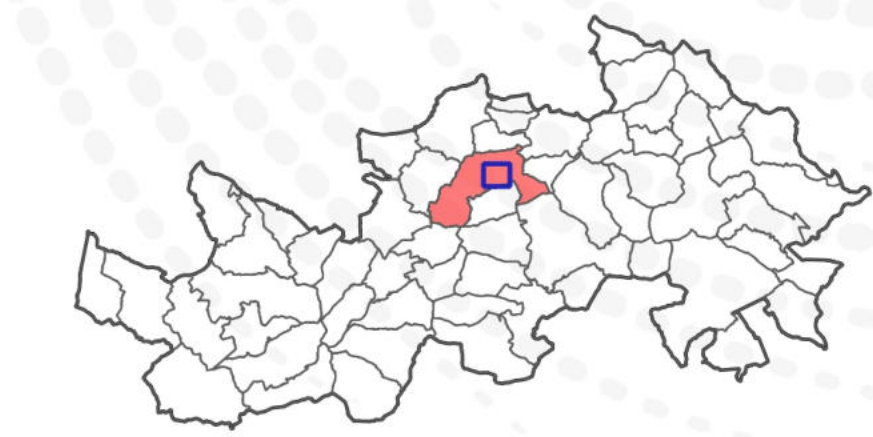


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Joinville 2 - Zoom

PLUI approuvé le 16 décembre 2025



1:1 789

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

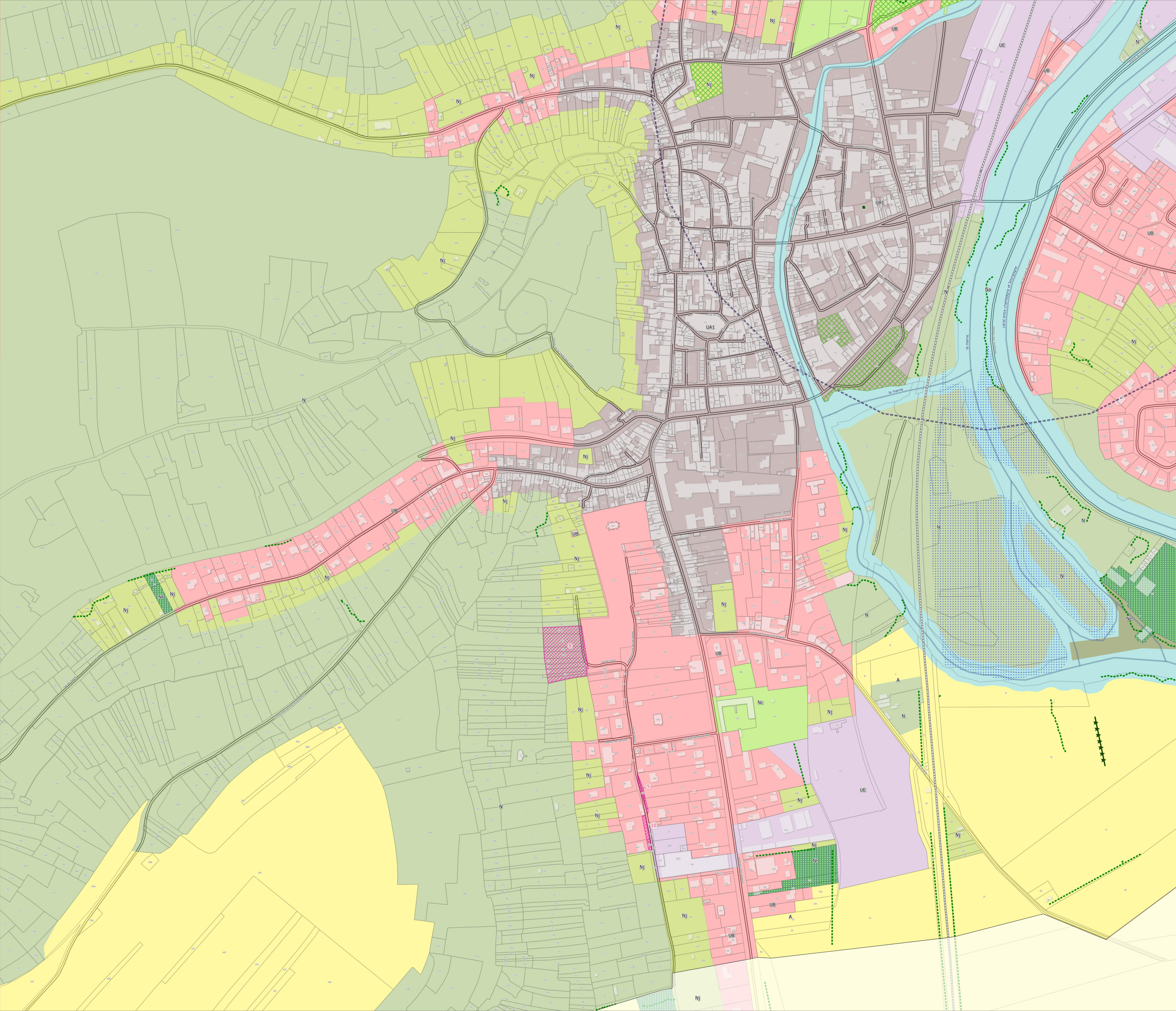
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
8	Extension du cimetière	Commune	Joinville	02 Ouvrages publics	1726,77
9	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	183,28
10	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	239,63



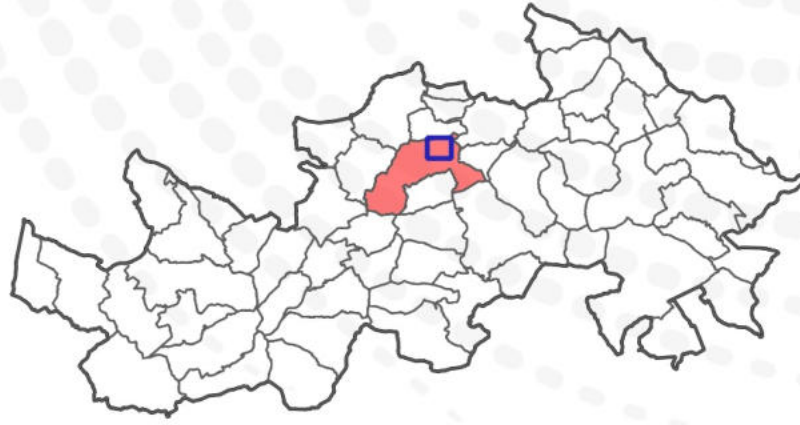


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Joinville 3 - Zoom

PLUI approuvé le 16 décembre 2025



1:1 629

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- ⋯ Alignement (haies) des espaces agricoles
- ⋯ Cheminement doux à créer ou à conserver
- ⦿ Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- ⦿ Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ⦿ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ⋯ Cheminement doux à créer ou à conserver
- ⋯ Zone humide
- Mare
- ⋯ Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- ⦿ Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- ⦿ Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

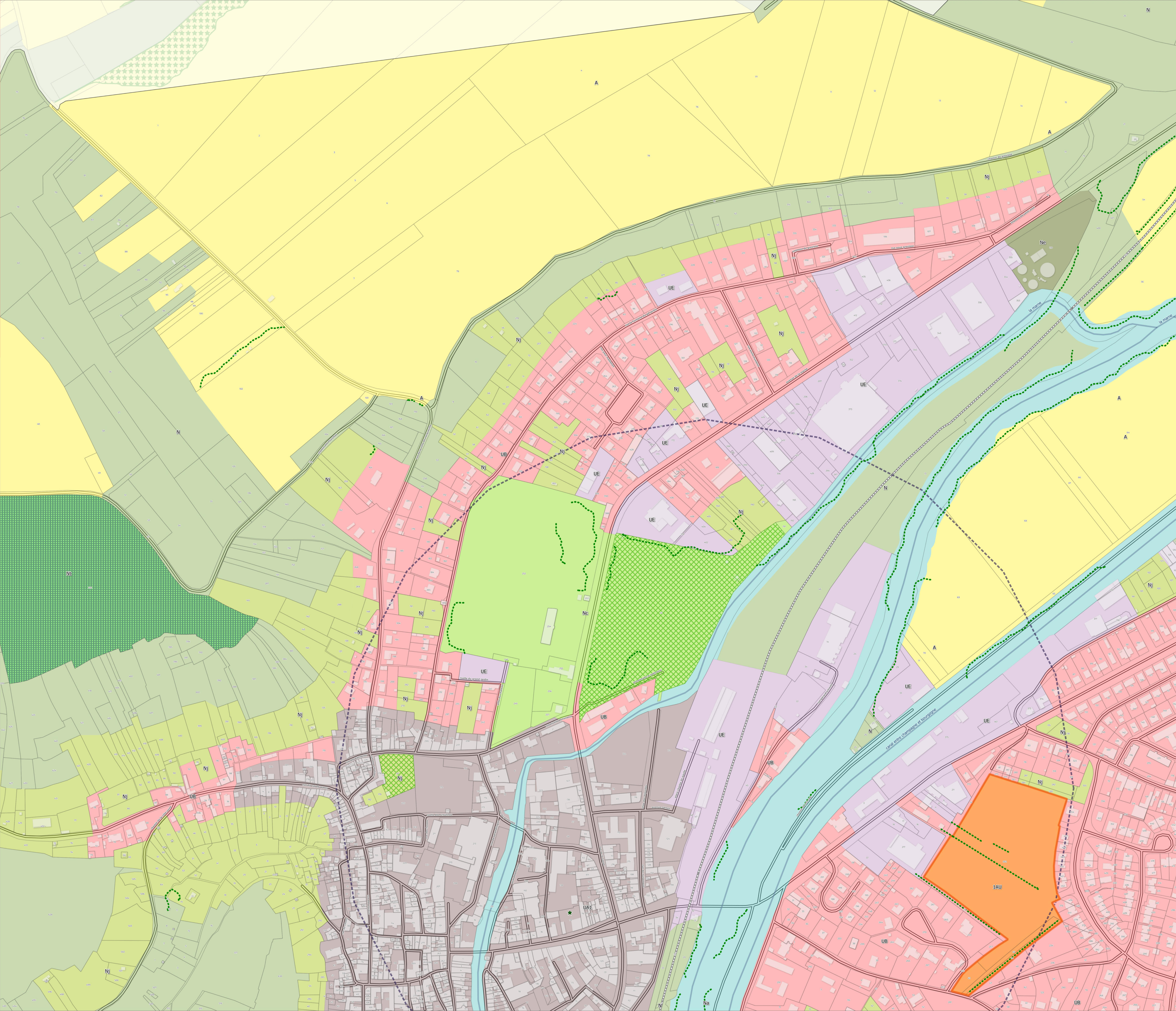
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



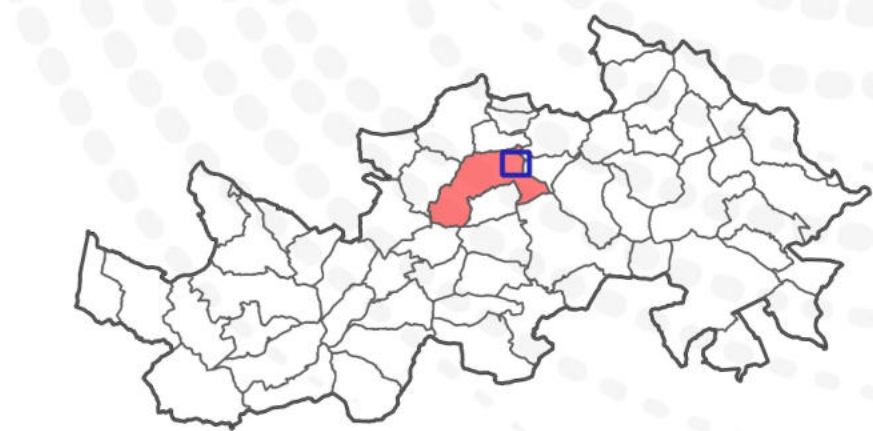


Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Joinville 4 - Zoom

PLUI approuvé le 16 décembre 2025



1:1 826
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

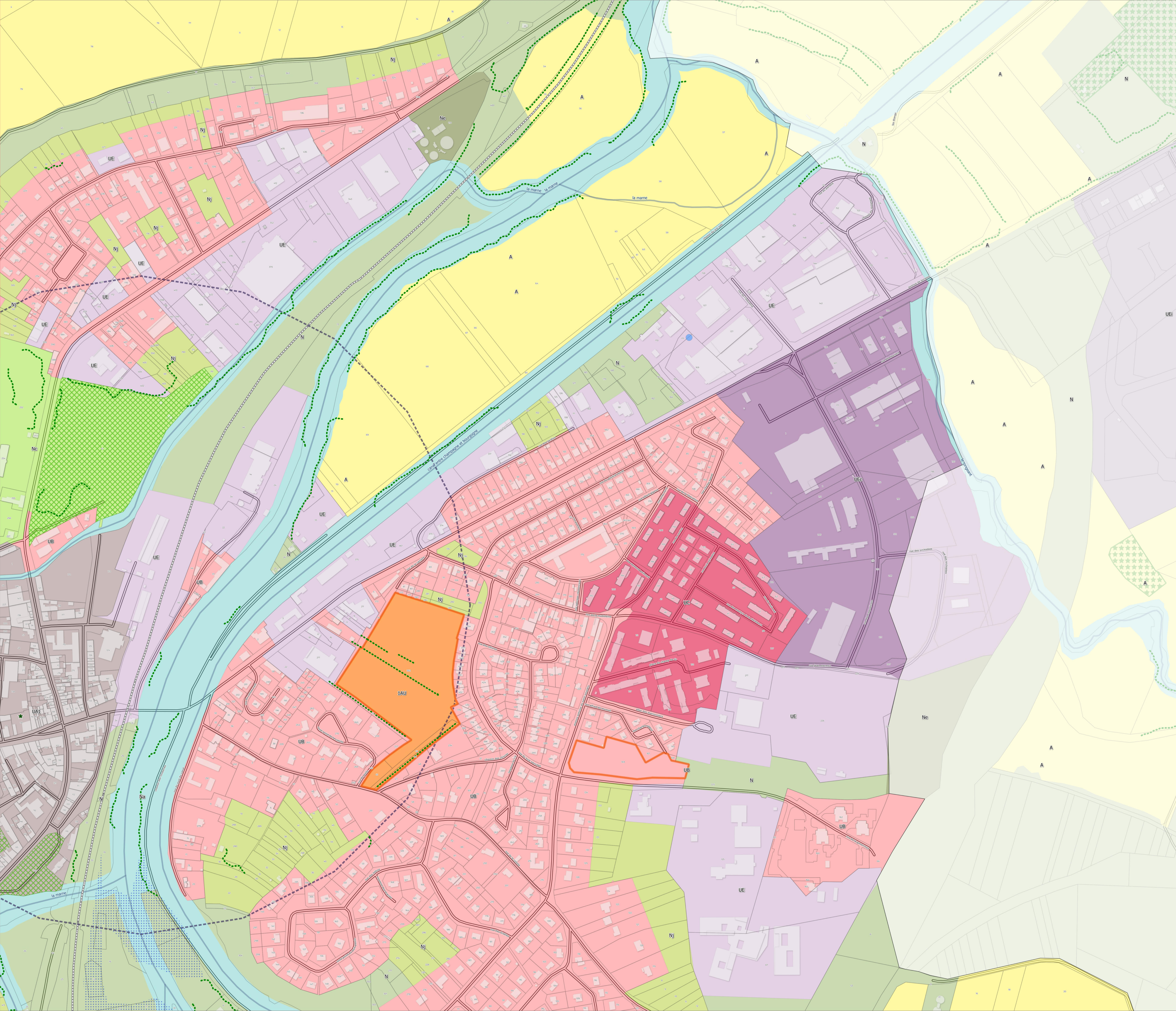
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Leschères-sur-le-Blaiseron -
Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 542

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

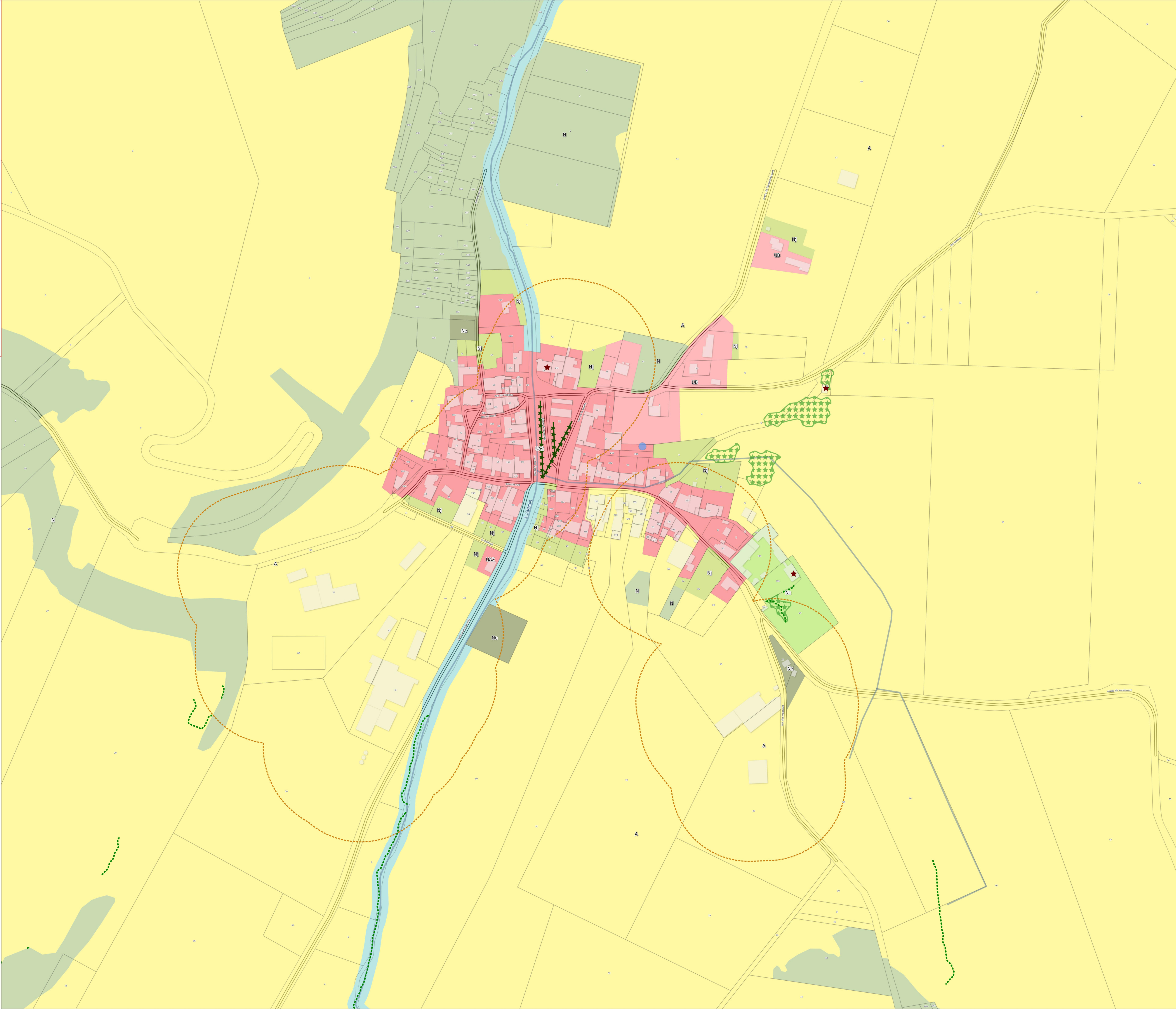
N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Lezéville 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 148

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

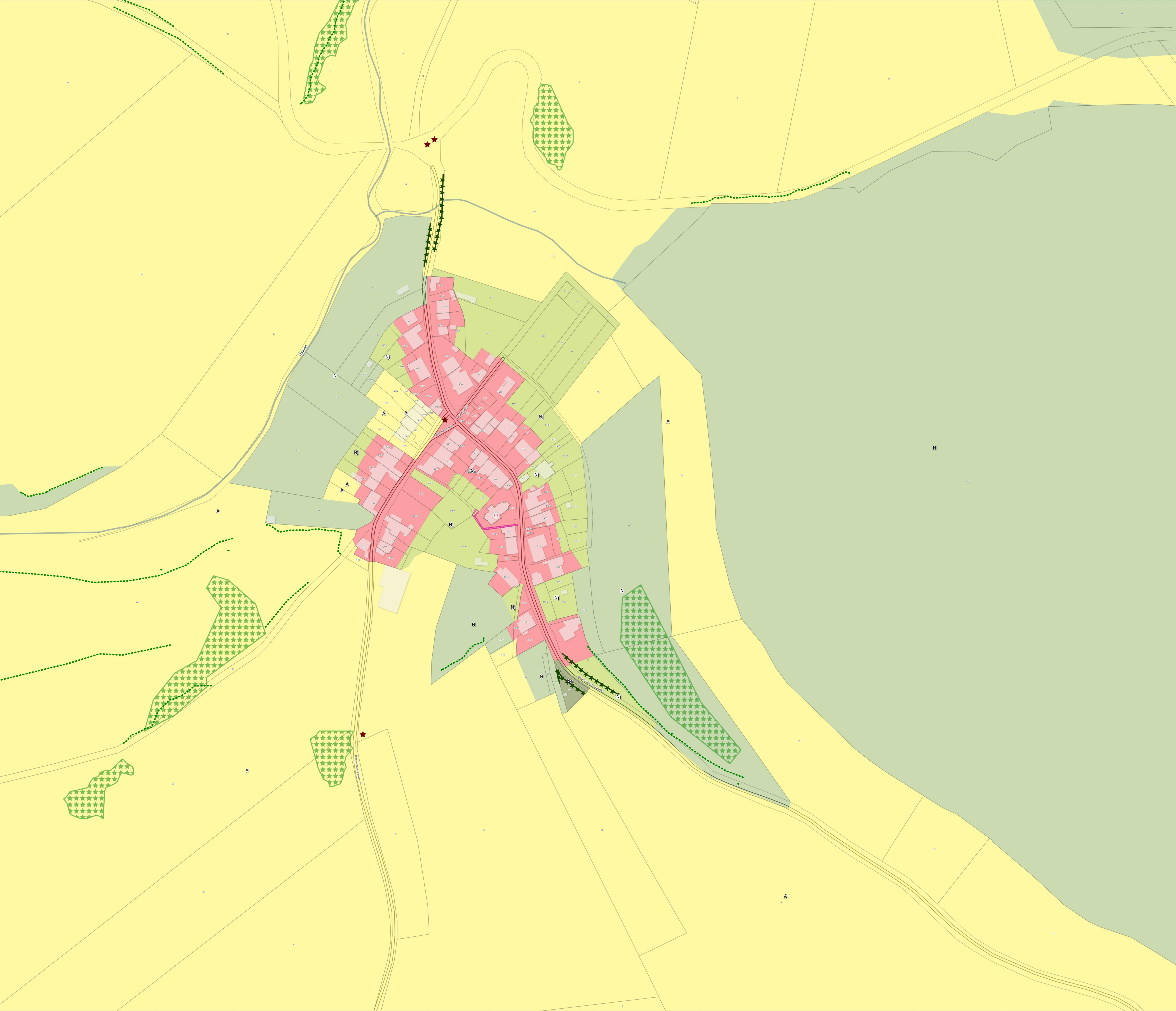
Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Lezéville 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 035

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Lezéville 3 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 226
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

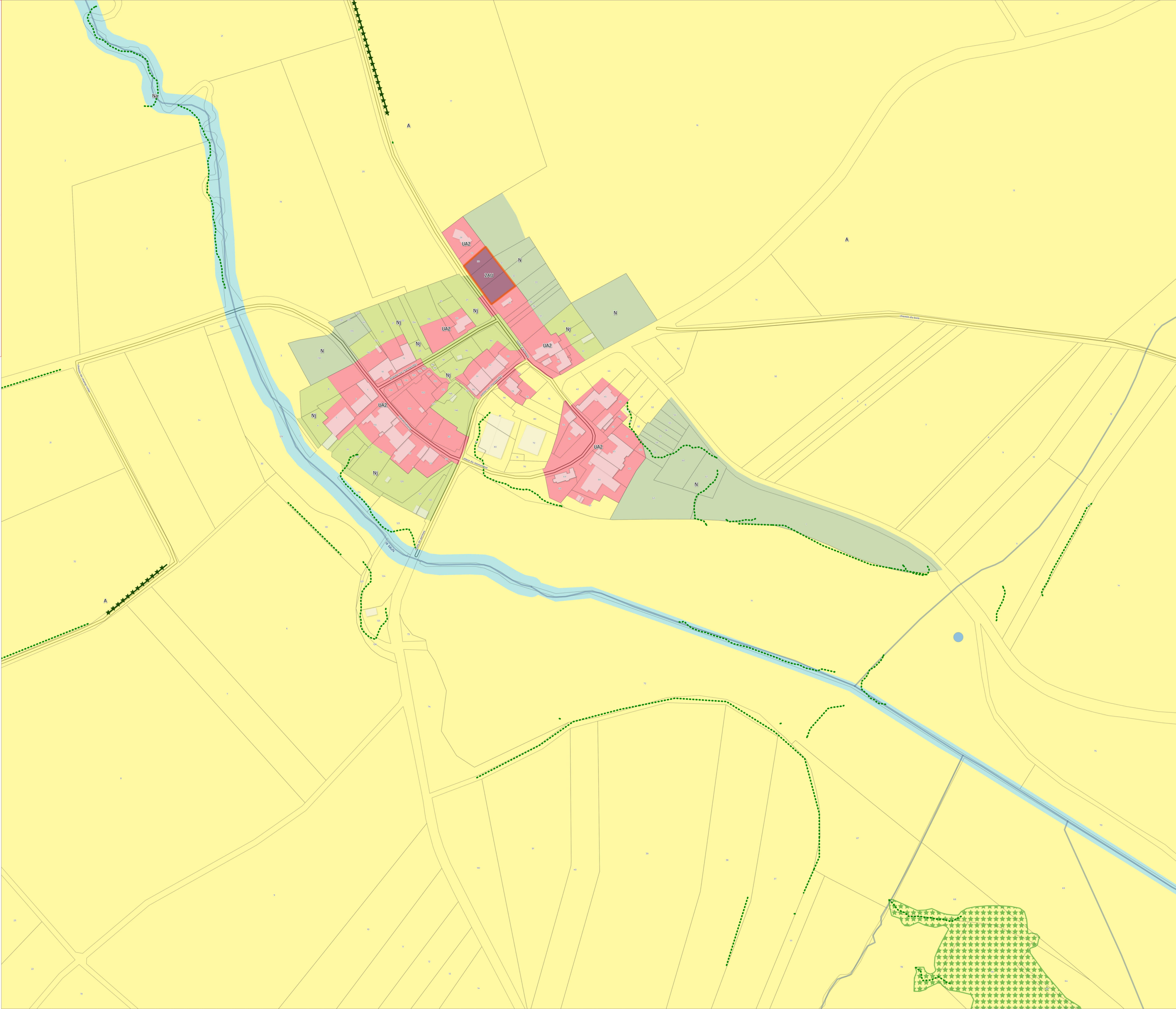
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Mathons - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:935

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

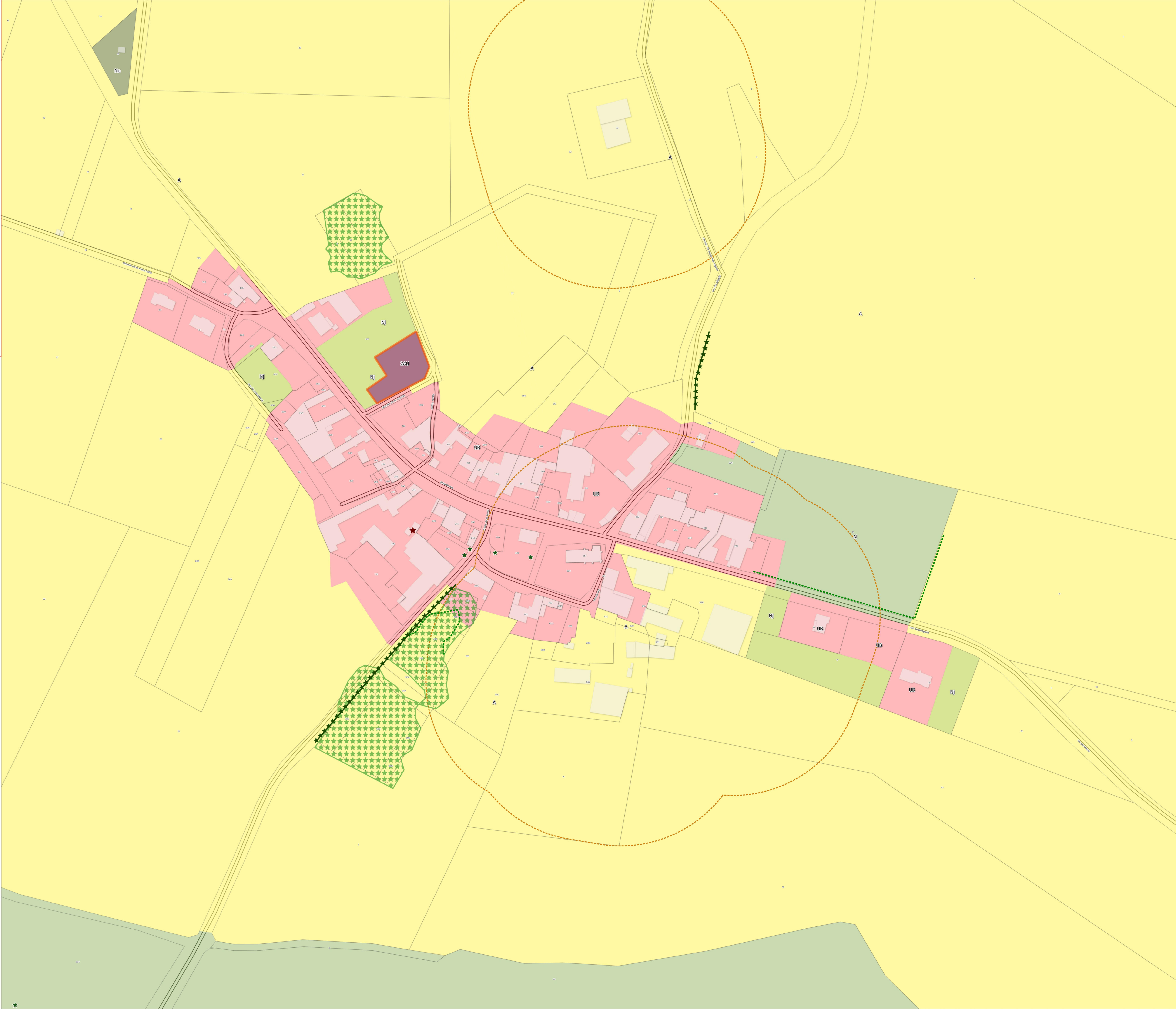
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



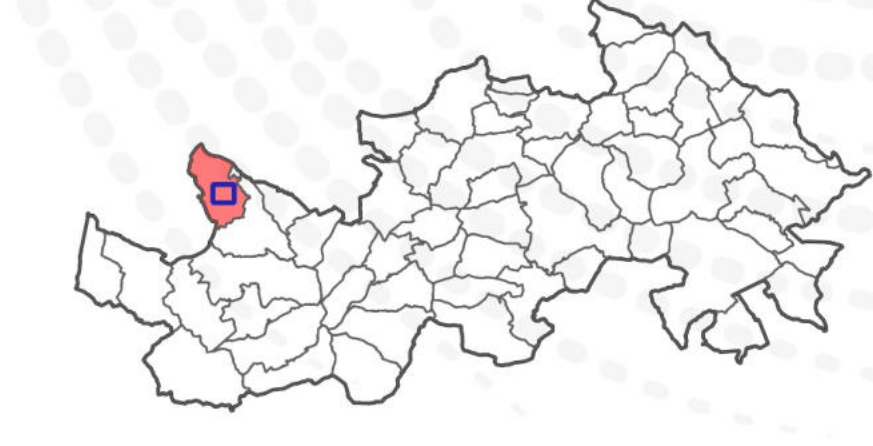


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Mertrud - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 443
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - ★ Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

- Eléments de contexte
- Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

- Zonage
- 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUyc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - NJ
 - NI
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH

0 40 80 m





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Montreuil-sur-Thonnance - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 045

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

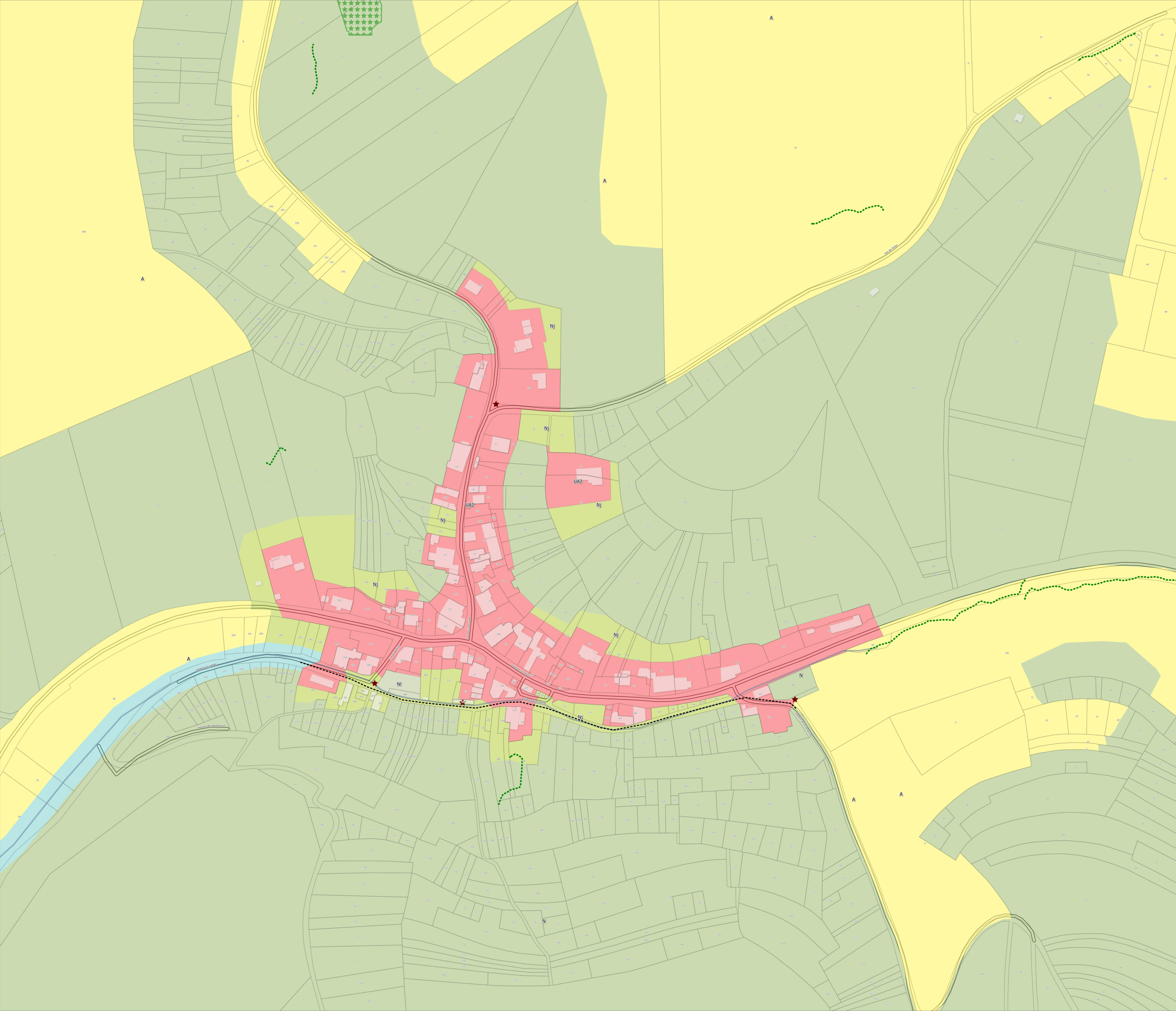
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Morionvilliers - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

N

80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Mussey-sur-Marne - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 056

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

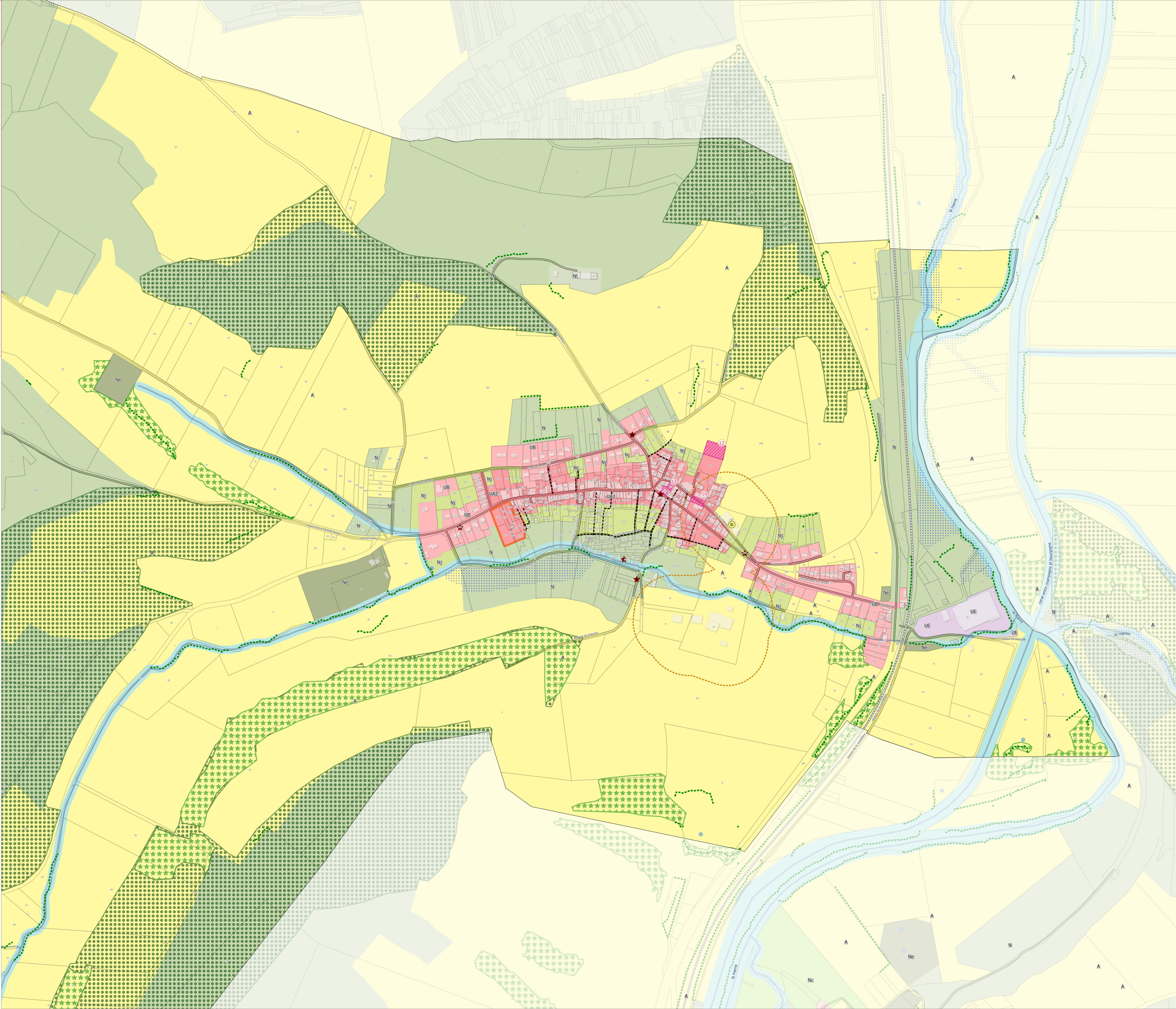
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
12	Extension cimetière	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	1826,41
13	Parking	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	443,77
14	Requalification de la place Ernest Mallet	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	511,09



0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Nomécourt - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 207

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Nully - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 662

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

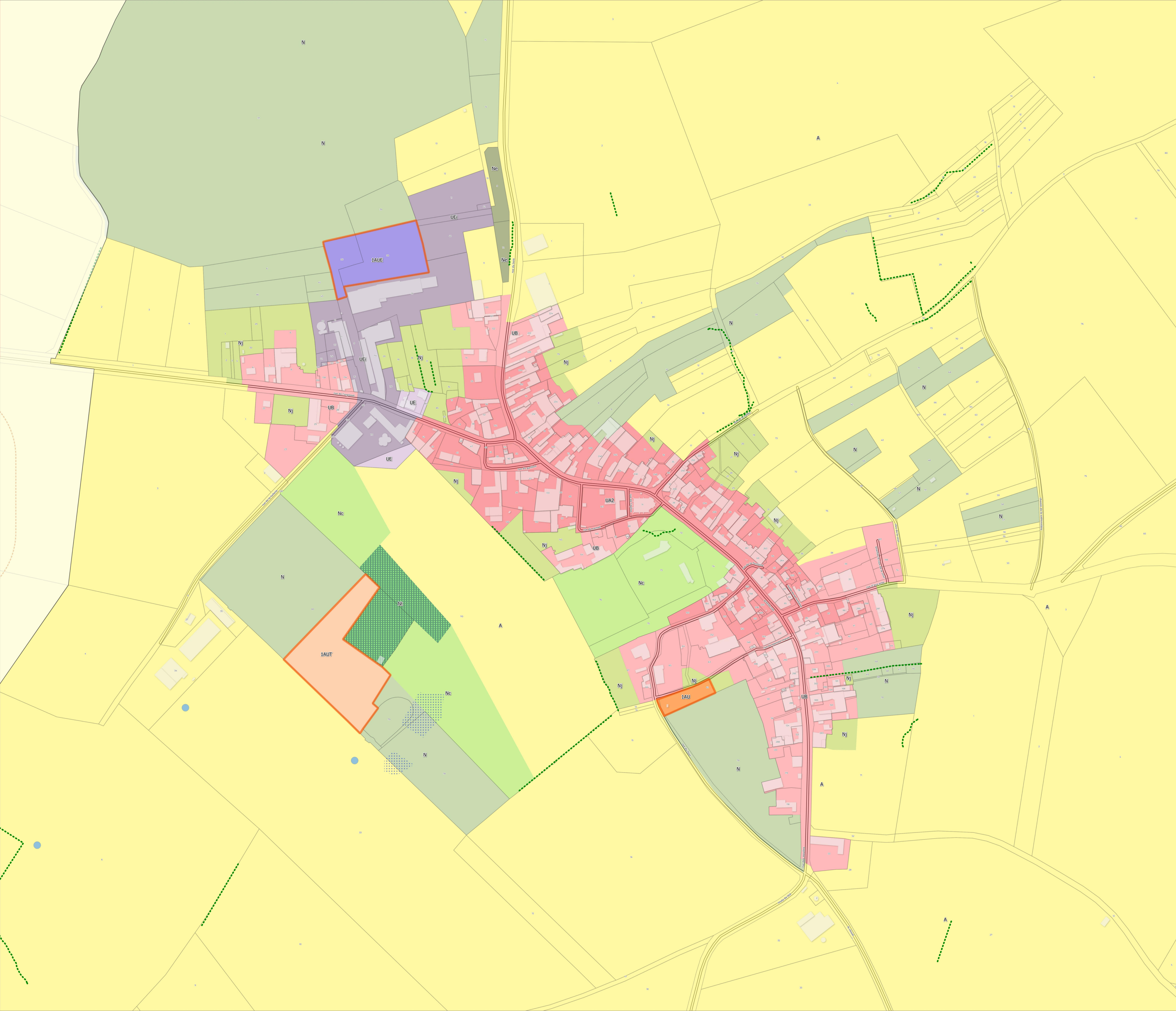
N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Pansey - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 325

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Emplacement réservé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Paroy-sur-Saulx - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 075

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Poissons - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 587
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - ★ Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

- Eléments de contexte
- Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

- Zonage
- 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUyc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - Nj
 - Ni
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Rouvroy-sur-Marne - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 542
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - ★ Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - ★ Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

- Zonage
- 1AU
 - 1AUT
 - 1AUE
 - 1AUEpi
 - 1AUyc
 - 2AU
 - 2AUE
 - 2AUT
 - A
 - N
 - Na
 - Nc
 - Nca
 - Ne
 - Nj
 - Ni
 - Nt
 - Nst1
 - Nst2
 - UA1
 - UA2
 - UB
 - UC
 - UE
 - UEi
 - UEc
 - UH



0 40 80 m

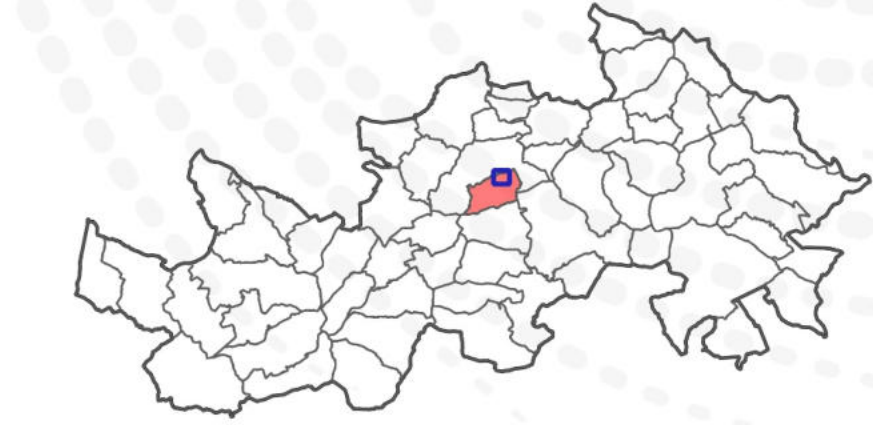


Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Rupt1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 082

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
10	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	239,63

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Rupt2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 150
Version du 24-11-2025



- Prescriptions graphiques
- ★ Patrimoine bâti
 - ★ Arbre remarquable
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Patrimoine bâti (muret)
 - Alignement d'arbres
 - Alignement (haies) des espaces agricoles
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - ★ Patrimoine bâti (Petite place)
 - Boisement d'intérêt
 - Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Cheminement doux à créer ou à conserver
 - Zone humide
 - Mare
 - Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
 - Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Sailly - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 209

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

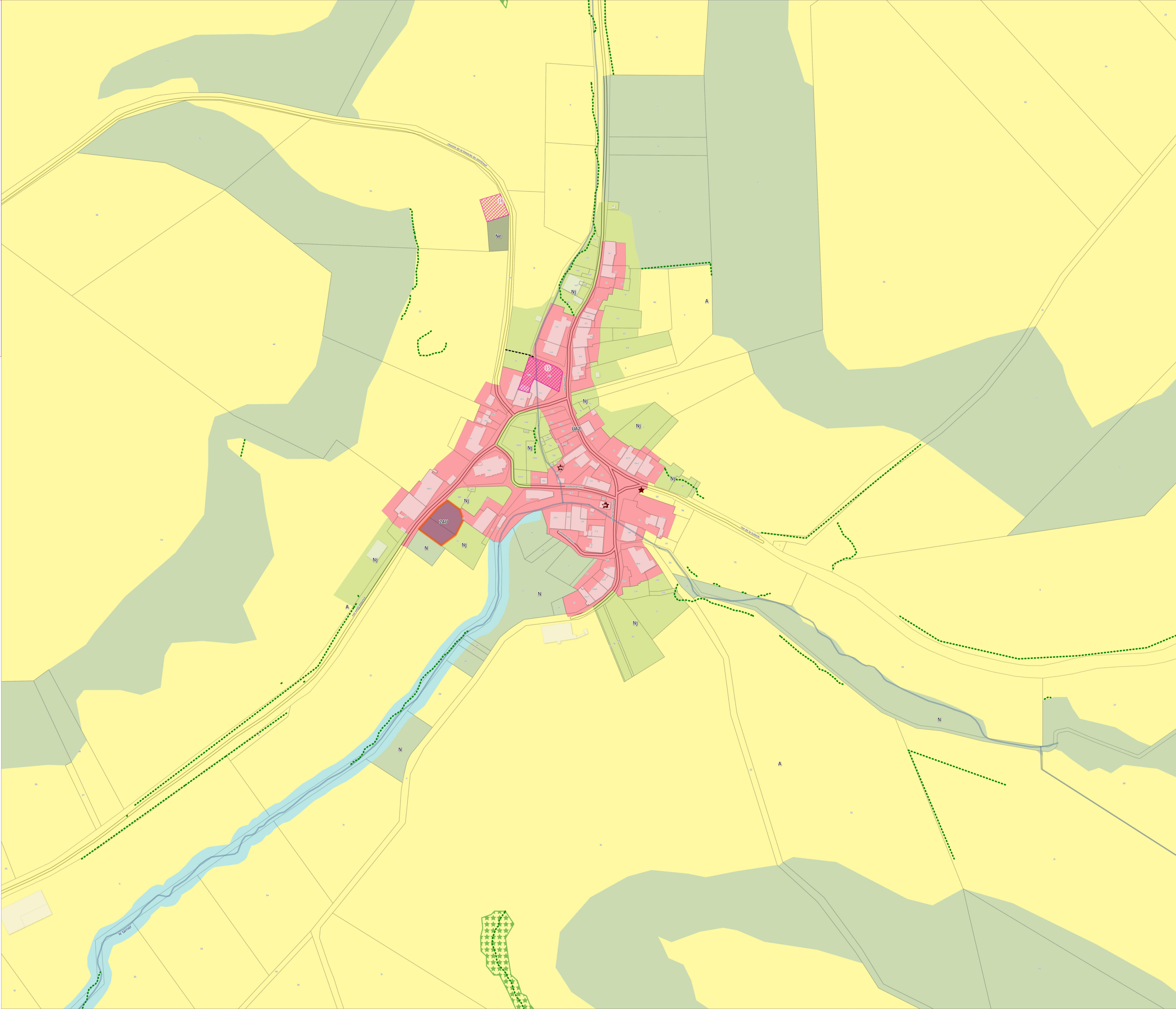
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
15	Aménagement d'un parking	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	944,59
16	Emplacement réservé pour parking du cimetière	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	516,77



0 40 80 m

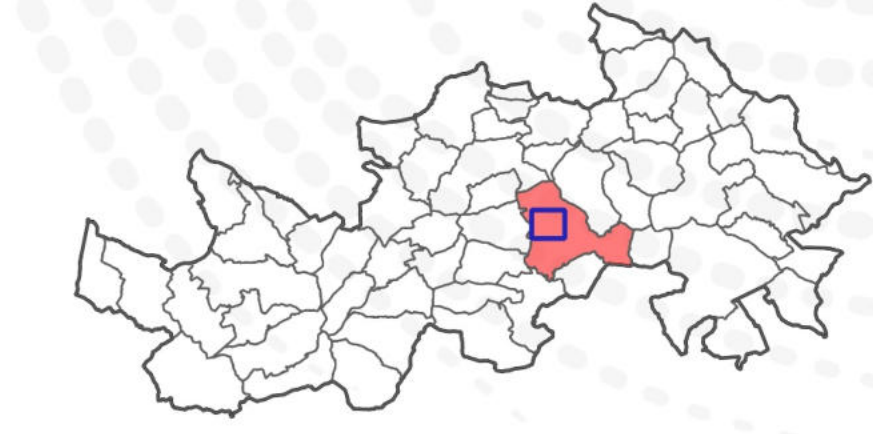


Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Saint-Urbain-Maconcourt 1 -
Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 242

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
17	Chemin piéton à créer	Commune	Saint-Urbain-Maconcourt 01	Vies publiques	1353,71



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Saint-Urbain-Maconcourt 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 121

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

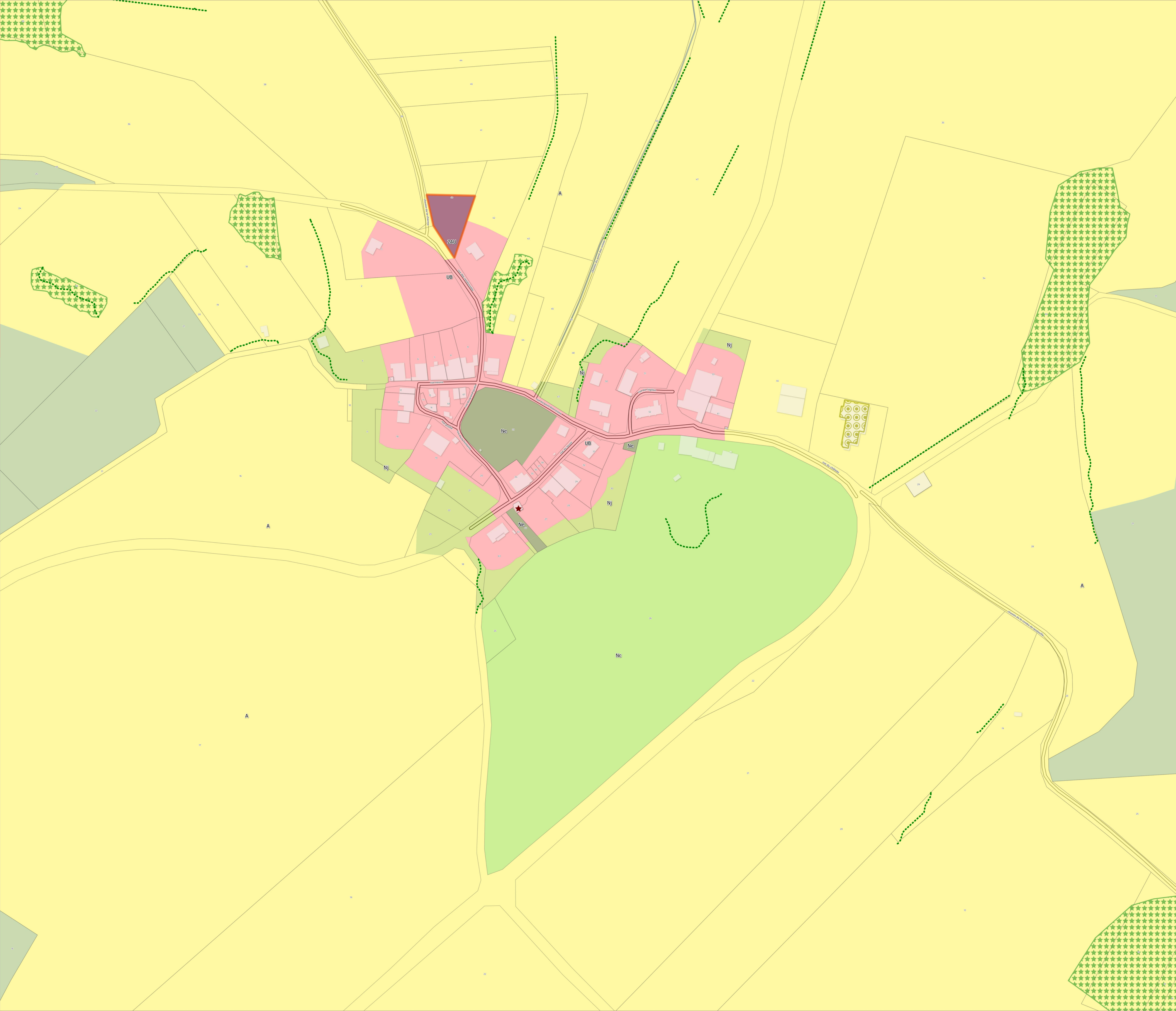
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Saudron - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 549

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

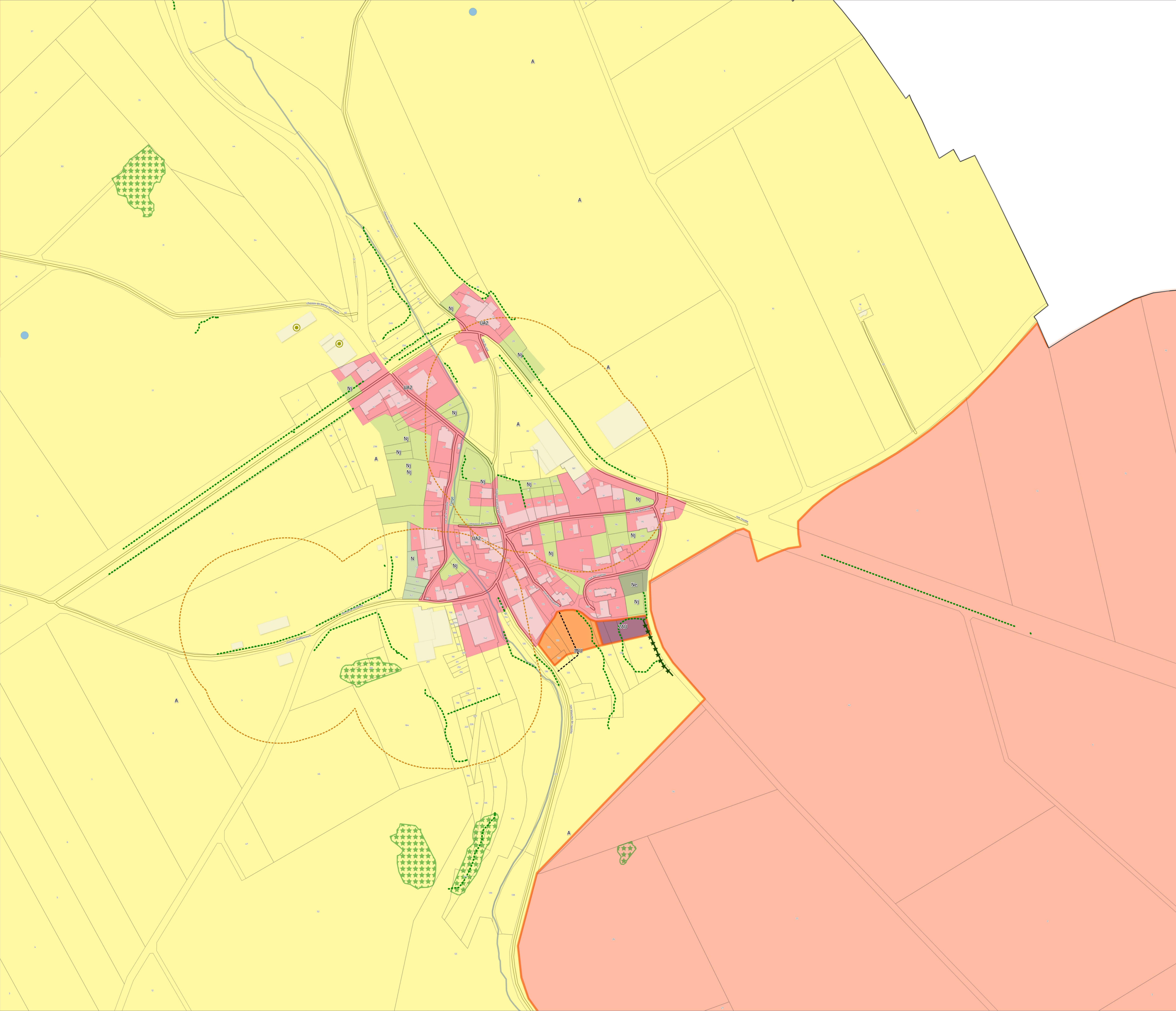
N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m





Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Thonnance-lès-Joinville 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 713

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

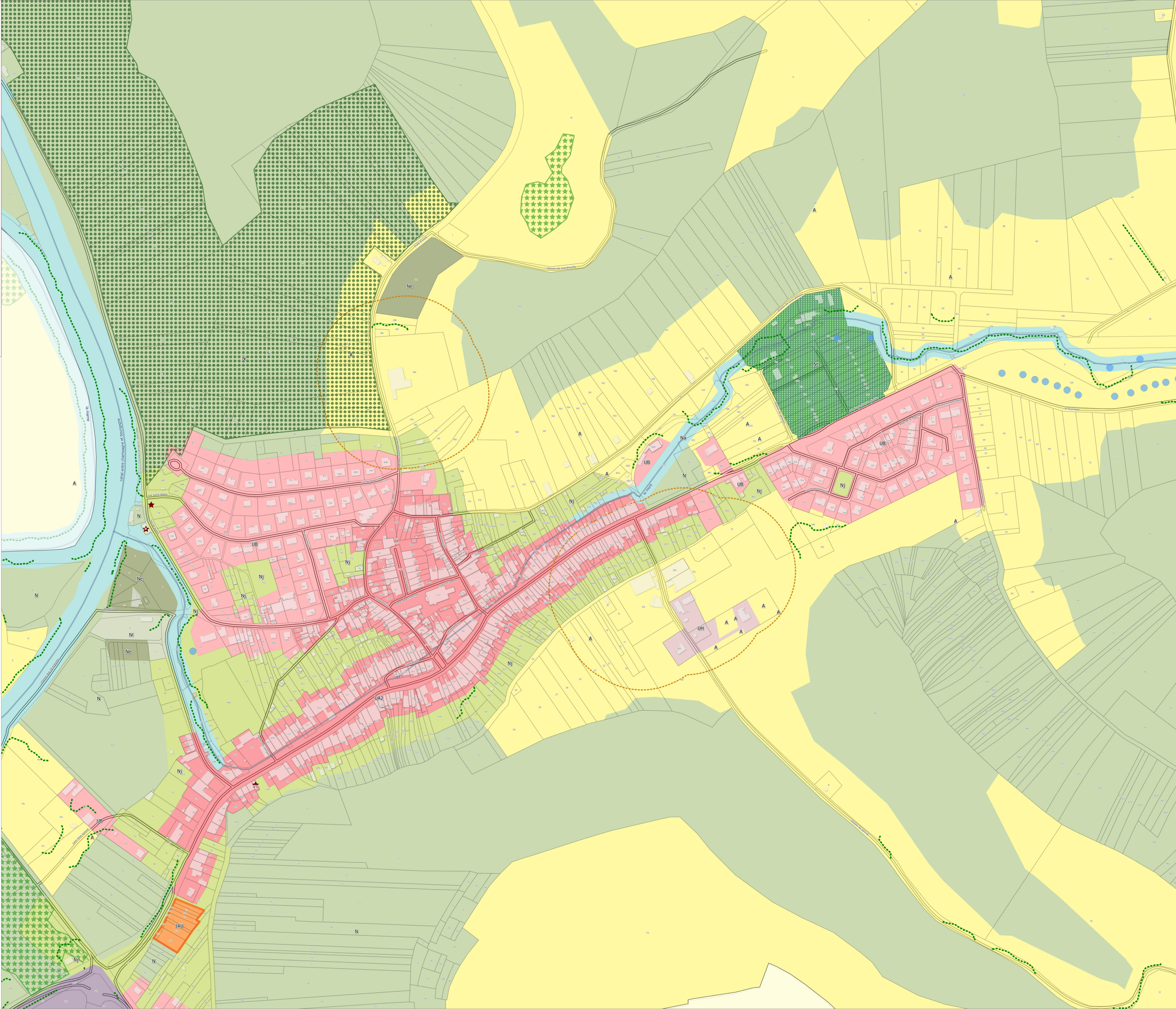
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Thonnance-lès-Joinville 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:506

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)





Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Thonnance-les-Moulins 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 030

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques
Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Trémilly - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 142
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques
Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Vaux-sur-Saint-Urbain - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 531

Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- ★ Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- ★ Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N°	ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
19		Aménagement de la visibilité	Département	Vaux-sur-Saint-Urbain	01 Voies publiques	27,73
20		stationnement / aire de jeux / vergers conservatoires	Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	04 espaces verts / continuités écologiques	2316,89
21		Création d'un point d'apport volontaire	Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	03 Installations d'intérêt général	1756,21

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH



0 40 80 m



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Vecqueville 1 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 170
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

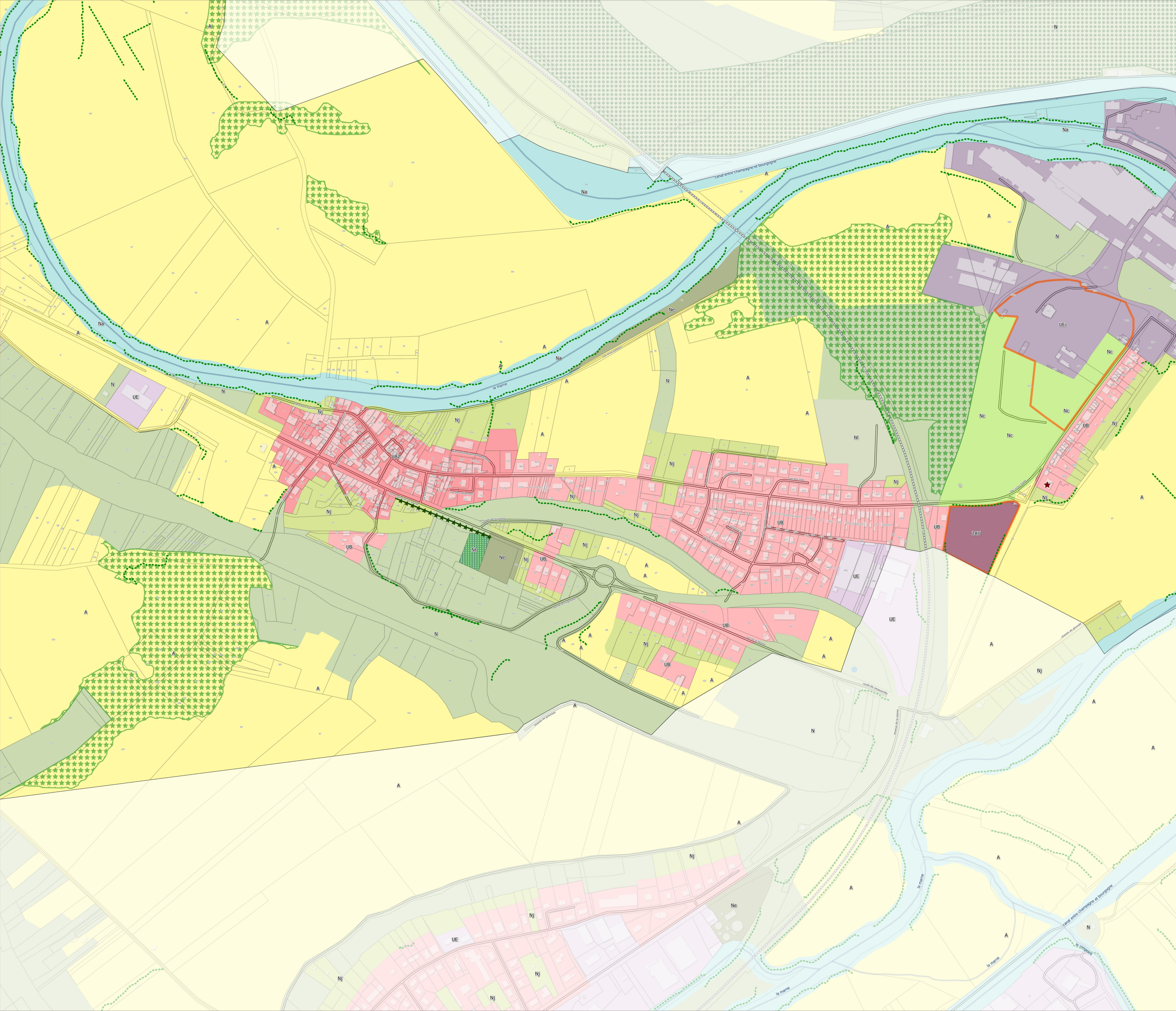
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)



0 40 80 m

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Vecqueville 2 - Zoom

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 358
Version du 24-11-2025



Prescriptions graphiques

- ★ Patrimoine bâti
- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- ★ Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Éléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUyc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Ni
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

